

CONTRE LES EXCLUSIONS POUR LA SOLIDARITÉ



Fédération
des acteurs de
la solidarité

rapport
d'activité
2022

Rapport moral par Pascal Brice, président	4
--	----------

Perspectives 2023, par Nathalie Latour, directrice générale	6
--	----------

En chiffres	7
Les 21 adhérents nationaux	9
Nos partenaires	11
Programmes	12
Congrès national Acte I et II	14
2022 : les mobilisations de la FAS	17

Nos actions

Travail social	19
Insertion par l'Activité Économique	22
Logement, hébergement, veille sociale	26
Enfance, famille	30
Réfugié·e·s, migrant·e·s	32
Jeunes	35
Santé	37
Accès aux droits	40
Justice	42
Droits des femmes	44
Participation	48
Culture	51
Vacances	55
Europe	57

Revue de presse	59
Publications	60

Organigramme	62
Conseil d'administration et Bureau fédéral	64
Les fédérations régionales	65



Rapport moral

par Pascal Brice,
président de la Fédération
des acteurs de la solidarité

« Nous nous sommes dotés d'un objectif à la hauteur de l'enjeu : réussir le plein emploi solidaire, celui qui ne laisse personne au bord du chemin. Contre vents et marées, notre fédération sera là pour porter ces indispensables combats. »

En 2022, comme en 2023, pas de répit pour les femmes, les hommes et les enfants en pauvreté et en précarité. Pas de transition pour les associations, les travailleurs et travailleuses sociales, les bénévoles mobilisé(e)s auprès d'elles et d'eux dans nos rues, nos hébergements, nos logements, nos chantiers d'insertion. Tout juste sortis de la crise sanitaire dont nous n'avons pas fini de vivre les conséquences notamment sur la santé mentale, le retour de l'inflation frappe d'abord les plus fragiles et pèse sur les moyens d'action de nos adhérents.

Notre fédération a pris sa part en 2022 au débat démocratique en tournant un premier acte de notre congrès vers l'interpellation des électeurs et des candidats afin de renforcer la lutte contre la pauvreté. Nous avons assumé nos responsabilités en appelant à voter contre l'extrême droite au second tour de l'élection présidentielle, car rien n'est plus contraire à la solidarité que la préférence nationale. Nous nous sommes dotés lors d'un second temps, en retrouvant enfin la joie que procurent les moments partagés sans écran, d'un projet fédéral qui constitue notre ligne d'action en ces temps de crispations et de replis.

Notre fédération, au national comme au régional, d'abord soucieuse d'accompagner les personnes concernées et ses adhérents, du partage avec ses partenaires, n'entend rien lâcher du combat pour la solidarité. C'est pourquoi l'année a été riche de mobilisations et d'actions qui doivent tout à nos salarié·e·s et à nos bénévoles. Nous ne cessons de l'enrichir des combats pour l'accès aux droits, la liberté des femmes, la transformation écologique juste. Nous avons pris toute notre part de la solidarité avec le peuple ukrainien victime de l'agression, par l'accueil des réfugié·e·s, en ne cessant de rappeler que la solidarité ne se divise pas en fonction de

l'origine des personnes. Lors de ce Congrès nous avons aussi élu à la Vice présidence de notre fédération une femme, personne accompagnée, grâce à qui nous marquons que rien ne se fera sans un changement de méthode, en notre sein comme pour les politiques de solidarité : sortir des approches verticales et bureaucratiques pour partir, dans la confiance, des personnes, de leurs lieux de vie, des professionnel·le·s et des bénévoles.

La mobilisation de notre fédération a permis des avancées : extension du Ségur à une partie des salariés de notre secteur - mais le combat pour tous les oubliés a marqué notre mobilisation en 2022 et se poursuit ; maintien de près de 200 000 places d'hébergement d'urgence et mises à l'abri des enfants pendant l'hiver - mais sans les moyens durables de l'accompagnement social qui fait le sens de nos engagements et avec toujours des personnes à la rue ; abandon du projet indigne d'emprisonnement pour impayés de loyers - mais une approche toujours plus régressive du droit au logement ; la mise en place d'un contrat pour les jeunes en grande précarité emblématique du changement de méthode que prône notre fédération - mais sans cesse la tentation de dénoncer les bénéficiaires du RSA.

Décidément, pas de répit pour nos combats. Alors même que s'ouvre la perspective bienvenue du plein emploi, la tentation ne cesse de poindre de la stigmatisation des pauvres et singulièrement des étranger·ère·s, avec pour corollaire l'abandon des associations, du travail social, du logement social, si indispensables à la cohésion du pays. Nous nous sommes dotés d'un objectif à la hauteur de l'enjeu : réussir le plein emploi solidaire, celui qui ne laisse personne au bord du chemin. Contre vents et marées, notre fédération sera là pour porter ces indispensables combats.



Perspectives 2023

par **Nathalie Latour**,
directrice générale
de la Fédération des acteurs
de la solidarité

Nous traversons une période extrêmement fragile du point de vue social et économique. Dans ce contexte social dégradé, l'année 2023 est placée sous le signe des hésitations et reports de décisions sur les politiques publiques, Pacte des Solidarités, plan Logement d'Abord, immigration, métiers de l'humain, etc.

La FAS a alerté le gouvernement sur la nécessité de mesures urgentes concernant le pouvoir achat des personnes précaires, via la revalorisation des minima sociaux ; mais aussi de soutien aux associations, premier rempart de la cohésion sociale. Nous avons pu clairement documenter, grâce à une forte implication du réseau dans les remontées de terrain, les lignes de fragilisation et leurs impacts sur l'accompagnement social.

Seule la perspective du plein emploi est l'axe structurant de la politique économique et sociale du gouvernement avec notamment la création de « France Travail ». La FAS dans le cadre de son assemblée générale en juin 2023 va adopter une motion sur le plein emploi solidaire. Nous devons assurer collectivement une vigilance pour que ce plein emploi repose sur un accompagnement effectif et non une vision autoritaire et stigmatisante vis-à-vis des personnes au RSA. Cette réforme nécessite d'engager des moyens traduisant l'ambition d'aller vers le plein emploi solidaire, d'une programmation des moyens d'action « à la rue, dans l'hébergement et au logement » - incluant le plan Logement d'Abord II et la relance du logement social, ou de la planification écologique et de travailler conjointement sur le non-recours.

Première victoire obtenue, le rehaussement de l'enveloppe dans le champ de l'IAE déjà notifiée de 134 millions d'euros grâce à une mobilisation commune des neuf réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans laquelle la FAS s'est fortement impliquée, aboutissant à la création d'un collectif national. La garantie de ce soutien renforcé ainsi qu'aux programmes qui accompagnent les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi (SEVE Emploi, Convergence, Premières Heures, TAPAJ, Territoires zéro chômeur de longue durée,) est déterminante pour la réussite du plein emploi solidaire. Nous avons obtenu le principe de leur reconduction pour 2024 en attendant leur inscription dans le « droit commun ».

Sur le plan de l'accueil des étranger·ère·s, la FAS a exprimé son soutien aux élu·e·s et associations qui vont face à la montée des violences et intimidations. Elle appelle à un sursaut républicain collectif et à une implication forte et sans ambiguïté de l'Etat pour la mise en place d'une politique d'accueil digne et organisée.

Ce contexte complexe requiert de notre fédération un positionnement fort, une capacité de réactivité tout en ayant une approche précurseur et coopérative des solutions à apporter. Notre projet fédéral 2022-2027 organisé autour de 6 axes est notre cap.

Pour renforcer nos capacités collectives de travail, l'année 2023 s'est ouverte sur l'organisation d'un séminaire réunissant l'ensemble des salariés du réseau FAS. La dernière rencontre datait d'il y a 10 ans.

Trois recherches-actions ont débuté dans le réseau : une en lien avec Jean Louis Laville sur les innovations démocratiques dans le réseau couplée à une formation action avec le CNAM pour former les dirigeants associatifs de demain ; une en partenariat avec ANSA sur le Contrat Engagement Jeunes en Rupture et avec l'implication de 10 associations du réseau porteurs de projets avec une forte démarche participative associant les jeunes et les intervenants de terrain, et enfin une sur les liens entre le secteur AHI et emploi/IAE pour améliorer les orientations et accompagnement des publics.

6 projets ambitieux entre FAS régionales vont se développer en pluri-annualité avec la mobilisation du fonds animation réseau, permettant de développer des projets structurants autour du projet fédéral (accès aux droits, travail pair, accompagnement des personnes LGBTQI, transition écologique et justice sociale, formations).

Poursuivant notre engagement sur la reconnaissance des métiers de l'humain, la Fas a validé l'organisation de journées thématiques nationales portant sur les enjeux du travail social en lien avec la participation des personnes concernées. Elles auront lieu les 24 et 25 septembre 2024 à Nancy.

En chiffres

1 million

de personnes accompagnées/ accueillies dans les structures des adhérents

900

associations et organismes

2800

établissements et services

90 %

affiliés des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

500

structures d'insertion par l'activité économique

21

adhérents nationaux

150

salarié·e·s dans 12 régions en métropole

+1 en Océan Indien

10

réunions du Bureau fédéral

6

conseils d'administration

6

collèges des régions

7

rencontres directions régionales, nationale et salarié·e·s nationaux

Un réseau dynamique à la rencontre des adhérents sur tous les territoires

25

groupes d'appui nationaux animés par les chargé·e·s de mission

280

sessions de formation pour 1600 personnes

3

journées nationales

+1 séminaire en région

+1 congrès national en deux actes

105

webinaires suivis par 2700 personnes

70

journées régionales ou départementales qui ont réuni près de 700 personnes

500

commissions thématiques avec plus de 1000 participant·e·s

13

participations aux Conseils Régionaux et départementaux des Personnes Accueillies/ Accompagnées ayant réuni 250 personnes (CRPA)

+ de 500

déplacements chez les adhérent·e·s



focus

Les grandes orientations du conseil d'administration en 2022

Le conseil d'administration exprime la diversité des expertises du réseau avec des représentant·e-s des adhérent·e-s : bénévoles, salarié·e-s, intervenant·e-s sociaux.ales, personnes accompagnées, les président·e-s des 13 FAS régionales, les personnalités qualifiées.

En 2022, les membres des six collèges du conseil d'administration ont travaillé sur plusieurs problématiques de notre secteur, notamment sur la programmation pluriannuelle de l'hébergement-logement, le projet de loi de finance, l'Instruction relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), le futur Pacte de Solidarités, l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine, la précarité alimentaire et énergétique, la réforme de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux. Le conseil d'administration s'est fortement mobilisé sur la crise des métiers de l'humain, avec des courriers, des mobilisations nationales et

régionales. Les chargé·e-s de mission du national sont venus présenter leurs travaux pour alimenter les réflexions sur France Travail et plus généralement sur l'emploi, l'IAE, mais aussi sur la reconduction du programme SEVE Emploi. Ont été portés au débat les travaux sur le projet fédéral 2022-2027 de la FAS, la réforme statutaire en AGE sur la représentation des FAS régionales à cette instance et la création de sièges supplémentaires pour les personnes accompagnées et les intervenant·e-s sociaux.ales. Le conseil d'administration a validé plusieurs prises de position dont une note de positionnement de la FAS « Projet de loi de l'immigration 2023 - sortir les étrangers de la précarité » qui a été très largement diffusée via une lettre spéciale; un plaidoyer, fruit de plusieurs années de remontées de terrain et de réflexions, autour des enjeux de vieillissement et de précarité construit en partenariat avec la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires).



OCÉAN INDIEN

Chiffres 2022

18 rencontres adhérent·e-s

1 journée régionale/départementale avec 70 personnes inscrites

116 évènements ayant mobilisé au total 2 294 participant·e-s

19 sessions de formation soit 113 personnes formées

Nathalie Latour, directrice générale de la FAS depuis avril 2022, est venue passer une semaine avec les salarié·e-s et administrateur·rice-s de la FAS Océan Indien à La Réunion. Au cours de son séjour elle a visité 4 structures adhérentes, participé à la journée régionale et au Conseil d'administration qui a suivi et rencontré les partenaires et membres du Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA).

Les 21 adhérents nationaux



Advocacy France
www.advocacy.fr



Fédération française des banques alimentaires
www.banquealimentaire.org



Association Aurore
http://aurore.asso.fr



Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
www.fondation-abbepierre.fr



Association Cultures du Cœur
www.culturesducoeur.org



Fondation de l'Armée du salut
www.armeedusalut.fr



Association France Horizon
www.france-horizon.fr



Fondation Le Refuge
www.le-refuge.org/fondation



Association Les petits débrouillards
www.lespetitsdebrouillards.org



Groupe SOS Solidarités
www.groupe-sos.org/solidarites



CDC Habitat Adoma
www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/
Accueil/p-730-Vivez-l-habitat-
solidaire.htm



L'Amicale du nid
https://amicaledunid.org



Cimade - Service œcuménique d'entraide
www.lacimade.org



Ordre de Malte France
www.ordredemaltefrance.org



Cités Caritas
http://acsc.asso.fr/site/



Secours Catholique - Direction France Europe
www.secours-catholique.org



Coallia
https://coallia.org/



Secours islamique France
www.secours-islamique.org



Emmaüs France
https://emmaus-france.org/



Association Viltais, Moulins (depuis 2022)
direction@viltais.eu



Emmaüs Solidarité
www.emmaus-solidarite.org

La FAS s'engage pour une transition écologique juste

Dans son dernier rapport, le GIEC insiste sur l'aspect « social » de la transition écologique (enjeux de sobriété énergétique, nouveaux modèles de consommation) qui implique de penser une transition « juste », permettant à chacun.e de s'engager dans une démarche durable et inclusive. Le contexte actuel de profonde fragilité sociale, économique et démocratique, fait subir de plein fouet la crise écologique aux personnes en situation de précarité. Il est donc urgent de proposer des solutions pour répondre à cette double crise écologique et sociale et imputer un changement de pratiques sur le long terme.

C'est dans cette perspective que le projet fédéral 2022-2027 de la FAS se saisit, pour la première fois, de la thématique de la transition écologique, en définissant plusieurs objectifs pour les cinq années à venir :

1. capitaliser et communiquer sur les solutions existantes au sein du réseau, favoriser leur essaimage ;
2. soutenir des transformations structurelles et les changements de pratiques (notamment sur les enjeux de l'alimentation de qualité pour les personnes accompagnées) en identifiant les ressources et partenaires pertinents ;

3. solliciter la mise en œuvre de subventions d'investissement facilement mobilisables, adaptées aux besoins et contraintes afin de faciliter les transformations (par exemple pour les travaux liés à la rénovation énergétique) ;

4. renforcer l'animation et le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (activité durable, Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, liens entre les secteurs de l'hébergement et de l'IAE).

Notre plan d'action sur les cinq années à venir est de sensibiliser l'ensemble des structures pour accélérer la transformation de nos organisations, et associer les personnes précaires à la transition écologique tout en prenant en compte leurs besoins, leurs solutions et leurs moyens. Dans cette perspective, nous avons mis en place un groupe de travail pilote sur la transition écologique, composé de délégués régionaux et d'une salariée du national. Ce groupe se réunit chaque mois pour échanger sur les avancées et projets liés à la transition écologique. La FAS a également commencé à collaborer avec des acteur.rice.s de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Environnement comme le think tank du Labo de l'ESS pour lequel le président Pascal Brice a supervisé le groupe de travail sur l'étude intitulée Réussir une transition écologique juste sortie en mars 2023.

« La transition écologique est un impératif, une épreuve mais aussi et d'abord une formidable occasion de retisser le lien social, indissociablement d'un autre rapport à la nature comme nous y engageait Bruno Latour, le moment de transformer notre économie, de faire prévaloir des logiques de coopération pour le bien commun. La transition écologique n'est pas qu'une issue de secours, c'est un projet de vie en commun dans lequel toutes et tous doivent avoir leur place selon leurs envies et capacités et pour lequel chacun.e doit pouvoir s'exprimer et contribuer. »

Pascal Brice, président de la FAS

Nos partenaires

institutionnels



Cofinancé par
l'Union européenne



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



associations, fondations et privés



collectifs associatifs de lutte contre les exclusions où la FAS est impliquée



Collectif IAE

les programmes

Partenariat avec la Française des Jeux : lancement du Fonds pour la promotion des droits des femmes et pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation

Financé par la Française des Jeux (FDJ) et géré par la FAS, le Fonds pour la promotion des droits des femmes et pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation, créée en 2022 a pour mission de soutenir des projets qui agissent contre la précarité alimentaire, et pour les droits des femmes en situation de précarité. Il finance principalement l'acquisition d'équipements et d'actions de formation à destination des personnes accompagnées et/ou des professionnel-le-s. Il peut aussi financer à titre exceptionnel des actions d'ingénierie, permettant l'émergence de projets ambitieux dont le financement serait assuré ultérieurement par un ou plusieurs acteurs.

LA MAISON DES FEMMES DE RENNES

Ce nouveau lieu offrira un accueil médical, juridique et social aux femmes victimes de violences intrafamiliales et à leurs enfants co-victimes. Elle comportera trois unités, animées par une équipe pluridisciplinaire de soignant-e-s, de travailleur-euse-s sociaux-ales et de juristes/avocat-e-s. La première



concernera la santé sexuelle et les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) qui existe déjà à l'hôpital Sud, la seconde unité prend en charge les femmes victimes d'excision et la troisième, les femmes victimes de violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes. Un parcours de soins sera proposé aux femmes, avec ou sans leurs enfants, par le biais d'un suivi psychologique, de groupes de parole, d'ateliers de reconstruction de l'estime de soi, de permanences juridique et administrative et d'aide au retour à l'emploi. Le Fonds FDJ a participé financièrement à ce projet à hauteur de 30 000 euros.

OUTILLER L'ALIMENTATION CONTRE LA PRÉCARITÉ

Le projet porté conjointement par Taf et Maffé et Appui, en partenariat avec Croix Rouge Insertion - Appro 77, consiste à favoriser l'accès à une alimentation de qualité et de proximité aux personnes salariées des Structures d'Insertion par l'Activité Économique et bénéficiaires des Épiceries solidaires. L'accompagnement par l'alimentation port à la fois sur faciliter et diversifier l'accessibilité à des denrées de qualité en s'appuyant sur des plates-formes alimentaires solidaires, en menant des actions de sensibilisation et de capacitation de publics touchés par la précarité pour les rendre acteur-rices de leur alimentation, et la création d'une coordination territoriales d'associations de solidarité alimentaire, des SIAE agissant en faveur de l'anti gaspillage, des acteurs-rices de l'ESS de la logistique alimentaire, des producteurs-rices et distributeurs-rices franciliens.nes engagé-e-s. Le Fonds FDJ a participé financièrement à ce projet à hauteur de 17 000 euros.



La Fondation Afnic : agir pour la solidarité numérique

Depuis deux ans, la Fondation Afnic soutient les initiatives d'inclusion numérique à l'échelle nationale dont le programme Maraudeur de la FAS. Ce fut l'une des premières initiatives accompagnées par la Fondation dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt. Créée en avril 2015 pour soutenir le développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages, la Fondation Afnic propose chaque année des appels à projets pour des actions locales et structurantes ou des projets de recherche sur la solidarité numérique à retrouver régulièrement sur le site de la FAS.



Plan d'accompagnement « prestation alimenter »

Les FAS Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Nationale ont développé un plan d'accompagnement auprès de 10 adhérents. L'objectif était d'identifier différentes modalités de mise en œuvre de la prestation « alimenter », les financements dont dispose l'association et de voir quelles peuvent être les pistes d'évolution pour l'améliorer. Ce travail met en lumière des « bonnes pratiques » et des éléments de plaidoyer consultables dans le livrable final.

La Fondation JM Bruneau, partenaire des adhérents de la FAS

La Fondation JM Bruneau soutient depuis près de 20 ans des projets développés par les adhérents dans le cadre du FILE (fonds d'initiatives locales contre l'exclusion). En 2022, c'est ainsi 420 000€ qui ont bénéficié à 105 projets des adhérents de la FAS. L'objectif du FILE est de proposer un levier pour déployer de nouveaux projets et des actions complémentaires aux activités des associations sur lesquelles il leur est souvent difficile de trouver des financements. Au fil des années le FILE a permis de favoriser des initiatives sur la participation et l'expression des personnes, l'accès à des activités éducatives, culturelles et sportives, d'accompagner l'accès au logement, d'aménager des espaces collectifs conviviaux, de créer des passerelles avec le monde de l'entreprise, d'élaborer des formations adaptées aux publics accompagnés. Dernièrement, de nouveaux axes ont été développés comme la lutte contre l'exclusion numérique et les réponses aux besoins urgents dans l'accueil des étranger·ère·s.

Un projet soutenu par le FILE en 2022

LE CERCLE DES POUBELLES DISPARUES

En 2022, l'Université populaire du Ventoux a obtenu une enveloppe de 5 000 euros auprès du FILE pour compléter le financement de son projet de formation et d'accompagnement de salarié·e·s en transition pour en faire des ambassadeur·ice·s de l'environnement. L'objectif de cette expérimentation sur trois ans est d'aider les habitant·e·s à réduire, réutiliser, recycler les bio-déchets, d'installer une dynamique citoyenne dans un secteur d'avenir en termes d'emplois et de créer du lien social en zone rurale. Les 6 personnes ayant bénéficié de la formation ont tout·e·s décroché soit un emploi en CDI soit une formation professionnalisante. Le projet va se pérenniser.



Ce qu'ils ont le plus apprécié du FILE :

- Rapidité pour disposer des fonds
- Simplicité administrative avec un formulaire facile à compléter



Les conseils aux futur·e·s candidat·e·s du FILE :

- Bien préparer en amont son dossier pour que les objectifs soient clairement identifiés

100% de sorties vers l'emploi durable

162 animations d'ateliers

84 interventions en porte à porte

295 usager·ère·s des sites de compostage partagé

6 973 kg de biodéchets détournés des ordures ménagères depuis décembre 2021



↑ Rencontre au compost, Malemort-du-Comtat, juillet 2022

Retour sur Congrès national Acte I et II: 9 000 participant·e·s et deux évènements pour faire fédération

Le contexte sanitaire nous aura finalement permis de faire deux congrès au lieu d'un en 2022. D'abord l'Acte I, les 6 et 7 janvier, en direct sur nos réseaux sociaux, qui a réuni 8 000 personnes en ligne venues écouter les candidat·e·s à l'élection présidentielle réagir aux propositions de la FAS pour éradiquer la pauvreté. Ensuite, au Couvent des Jacobins de Rennes les 15 et 16 juin, où près de 1 000 personnes ont participé à deux jours de rencontres pour faire fédération comme indiquée dans l'axe 6 du projet fédéral 2022-227 voté à l'occasion de l'Assemblée générale organisée au premier jour de l'évènement.

ACTE I 6 & 7 janvier



↑ **Table ronde du 6 janvier:** « Quelle situation sociale suite à la pandémie et quels enjeux pour les politiques de solidarité ? », animée par Laëticia Greffié, rédactrice en chef déléguée de Ovest France.

Intervenant·e·s: Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion et Stratégies d'Entreprise - IFOP, Axelle Brodiez-Dolino, historienne au CNRS, membre du conseil scientifique du CNLE, Loïg Chesnais-Girard, président de la région Bretagne, Gwenael Leroy, directrice, Association AGENA, Lou-Jayne Hamida, déléguée du réseau du Conseil national et des conseils régionaux des personnes accueillies et/ou accompagnées et Florian Guyot, directeur général, Aurore

↓ **Table ronde du 7 janvier:** les candidat·e·s à l'élection présidentielle ont répondu aux questions de Gilles Finchelstein, directeur de la Fondation Jean-Jaurès et animateur de la deuxième table ronde. Ici avec Mathilde Panot, représentante de Jean-Luc Mélenchon, candidat de L'Union Populaire à l'élection présidentielle.



ACTE II 15 & 16 juin



↑ Avec plus de 1000 participant-e-s réuni-e-s sur deux jours, nous avons montré la mobilisation des associations de solidarité dans la lutte contre la précarité et les inégalités sociales.



↑ **Daniel Delaveau**, président de la FAS Bretagne a ouvert le congrès aux côtés de **Nathalie Appéré**, maire de Rennes et présidente de Rennes Métropole. Ici en discussions avec **Hugues Deniele**, président de la FAS Hauts-de-France.



↑ Table ronde du premier jour: « **Construire collectivement la Fédération de demain** ». Animatrice: **Nathalie Latour** FAS. Intervenant-e-s: **Jean-Louis Laville** économiste; **Lou-Jayne Hamida** FAS; et **Déborah Carpentier** APAP



↑ Table ronde du deuxième jour: « **Comprendre la société d'aujourd'hui pour construire la Fédération de demain** ». Animateur: **Yvan Grimaldi** Fondation Armée du Salut. Intervenant-e-s: **Noam Leandri** Observatoire des inégalités; **Niels Panel** élu local et **Laurence de Nervaux** Destin commun



↑ **Le nouveau Conseil d'administration de la FAS** à parité femmes/hommes et ouvert aux représentant-e-s des 13 fédérations régionales



↑ **Lou-Jayne Hamida**, nouvelle vice-présidente de la FAS et membre du collège des personnes accompagnées

Présentation de la plateforme de propositions de la FAS

La plateforme de propositions de la FAS, présentée aux candidat-e-s à l'élection présidentielle en amont du congrès national Acte I en janvier, a pour objectif de mettre la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques publiques. Ces propositions issues du travail collectif des adhérent-e-s et des fédérations régionales, portent notamment sur la revalorisation et la promotion du travail social, la garantie des droits fondamentaux tels que l'accès à un revenu décent, à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'emploi. Les candidat-e-s à l'élection présidentielle étaient invité-e-s à présenter en direct leurs mesures pour lutter contre la pauvreté au deuxième jour du congrès.

Projet fédéral 2022-2027 : changement de méthode pour un prochain quinquennat plus solidaire

Pour guider notre action et réaffirmer les valeurs que nous défendons, nous avons construit ce projet fédéral autour de six axes stratégiques :

1. conquérir de nouveaux droits et rendre effectifs les droits existants ;
2. construire la solidarité à partir des personnes et des territoires ;
3. développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives ;
4. soutenir et promouvoir le travail social ;
5. développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses ;
6. faire Fédération : renforcer le fonctionnement entre les FAS régionales et le national.

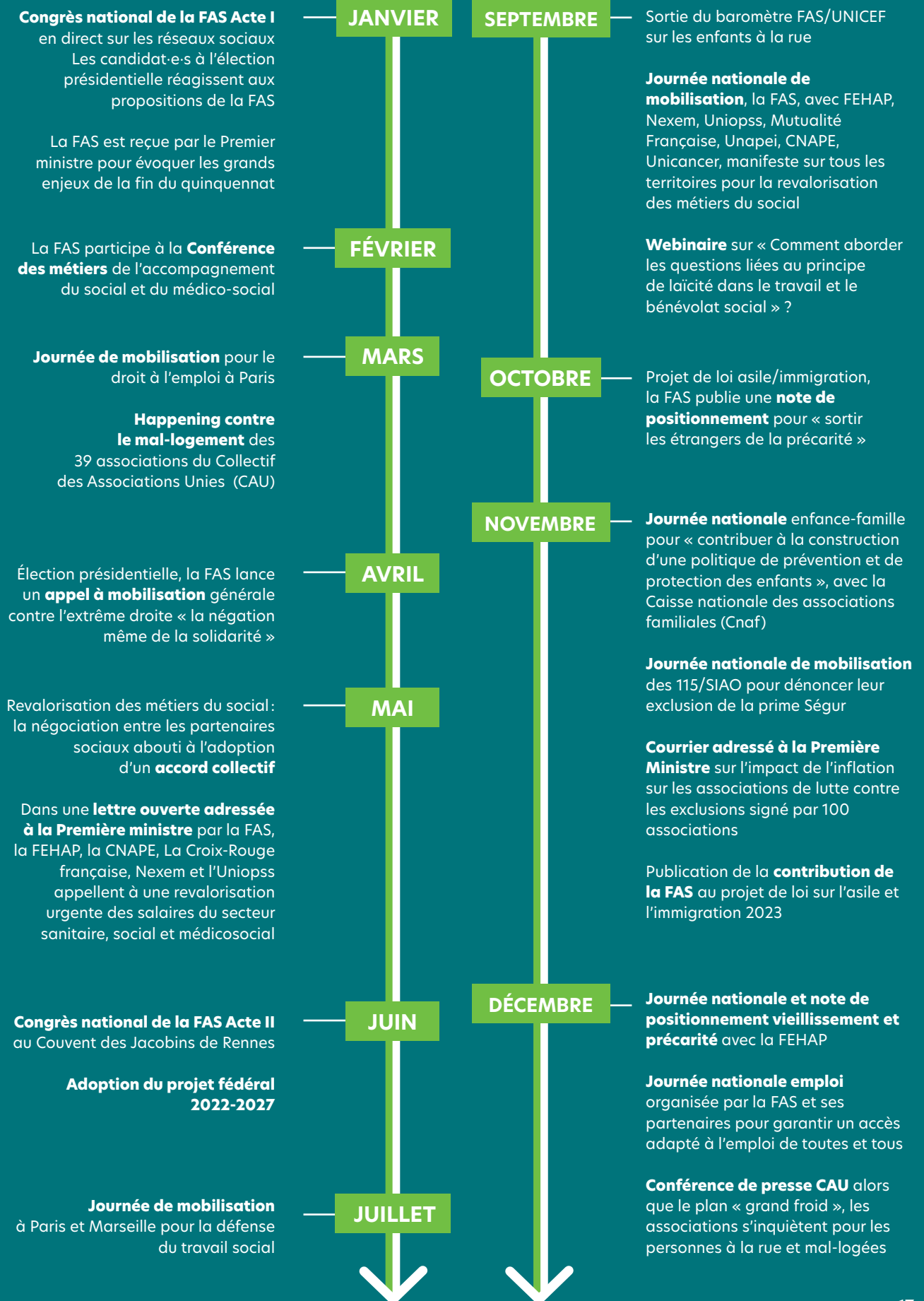
« Ce qui ressort de ce travail, c'est le besoin fondamental de changer de méthode d'action pour retrouver de la confiance dans le secteur de la solidarité. Confiance envers les personnes en situation de précarité, confiance envers les intervenant-e-s du social et les associations. Cela passe par le fait de sortir d'un dirigisme centralisé pour prendre en compte les besoins des territoires, de sortir d'une logique de procédures administratives et financières qui freine l'action au lieu de la soutenir. »

Pascal Brice, président de la FAS



←
Présentation du projet fédéral 2022-2027 par le président de la FAS Pascal Brice lors de l'Assemblée générale.

2022: LES MOBILISATIONS DE LA FAS





Le plaidoyer parlementaire porté par la FAS en 2022

En cohérence avec l'adoption de son projet fédéral, la FAS a décidé de renforcer son action auprès des parlementaires. Elle s'est mobilisée fortement dans le cadre des débats autour du Projet de Loi de Finances 2023.

Grâce à ce travail, deux amendements significatifs ont été adoptés :

- **un amendement annulant la suppression des 14 000 places d'hébergement d'urgence prévue dans le PLF (Projet de Loi de Finances) ;**

- **un amendement portant sur « la nécessité d'étendre les mesures de revalorisation salariale de la conférence des métiers du social à l'ensemble des professionnel·le·s » (BOP 137 « Égalité Femmes Hommes »).**

Autre moment fort de la fin d'année 2022 et du début de l'année 2023, la proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite. Durant son audition au Sénat, **la FAS a rappelé l'injustice que constituait la disposition prévoyant des peines d'emprisonnement pour les locataires en situation d'impayés de loyers².**

Ce plaidoyer a abouti à la suppression de cette mesure inique.

Enfin, la Fédération a été auditionnée par la Haute-chambre dans le cadre du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. À cet effet, la FAS a co-porté 16 amendements³ qu'elle a mis à disposition des sénateurs et sénatrices.

Au total, depuis septembre 2022, la FAS a porté ou co-porté 46 amendements et assisté à 8 auditions de rapporteur·e·s.

1. Amendements portés par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) présentés devant le Sénat lors du PLF & du PLFSS de 2023

2. Proposition de loi Protéger les logements contre l'occupation illicite (1^{re} lecture) (n° 279 , 278 , 269), 30 janvier 2023

3. Amendements co-portés par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) présentés devant le Sénat lors du PJJ pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

Parmi les six axes stratégiques du projet fédéral 2022 - 2027 de la FAS, le quatrième ambitionne de soutenir et promouvoir le travail social. C'est ainsi qu'en 2022 la FAS s'est mobilisée pour faire entendre la nécessité d'étendre les mesures de revalorisation salariale de la conférence des métiers du social à l'ensemble des professionnel-le-s. La FAS a organisé des mobilisations tout au long de l'année par les écoutant-e-s SIAO-115 et adressé une lettre ouverte à la Première ministre.

CHERCHE

société

#QUIPRENDSONDENOUS

**Travail
social**

Revalorisation du travail social : retour sur une année de mobilisation de la FAS

18 FÉVRIER

La FAS participe à la Conférence des métiers organisée par le gouvernement qui s'engage à revaloriser les salaires des professionnel·les de la filière socio-éducative, d'un montant de 183 euros nets mensuels.

8 AVRIL

Le gouvernement établit le périmètre exact et les modalités de mise en œuvre des revalorisations salariales pour les professionnel·e·s de la filière socio-éducative. Les personnels administratifs et logistiques, les conseiller·ère·s en insertion professionnel·le·s, accompagnant·e·s éducatif et social et les écoutant·e·s 115 notamment, en sont exclu·e·s.

18 MAI

Lettre ouverte adressée à Élisabeth Borne, Première ministre. La FAS, la FEHAP, la CNAPE, La Croix-Rouge française, Nexem et l'Uniopss appellent à une revalorisation urgente des salaires des professionnel·le·s du secteur sanitaire, social et médico-social.

8 JUIN

Mobilisation de la FAS PACA Corse pour faire entendre la voix des professionnel·le·s du social

8 JUILLET

Mobilisations à Paris et à Marseille pour la revalorisation du travail social

Paris



Marseille



Lille



Rouen



28 SEPTEMBRE

Plus de 20 000 personnes mobilisées sur tous les territoires pour alerter sur le besoin urgent de valorisation des métiers du social. Obtention de l'augmentation de la valeur du point.

13 OCTOBRE

La FAS envoie un courrier à 7 organisations pour une mobilisation commune des employeurs et des salarié·e·s du social et du médico-social pour obtenir des réponses de l'État et des départements à la hauteur de la crise des métiers de l'humain.



15 NOVEMBRE

Mobilisation nationale des SIAO-115. Voir page suivante.

Les accords autour des revalorisations

L'accord de revalorisation salariale concernant la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales a obtenu un agrément gouvernemental dans un arrêté publié le 23 juin 2022 au Journal officiel. Fruit de discussions portées notamment par la FAS, cet accord est applicable et opposable à l'ensemble des autorités de tarification. Les revalorisations concernent les salarié-e-s qui exercent à titre principal l'une des fonctions visées et validées par le Gouvernement. De ce fait, cela exclut des secteurs entiers comme l'IAE ou les 115/SIAO.

Mobilisations 115/SIAO du 15 novembre 2022

Les 115/SIAO ont été exclus des revalorisations salariales « Ségur ». La FAS s'est faite le relais auprès du gouvernement de l'incompréhension des acteurs du secteur face à cet arbitrage. Une mobilisation commune a été lancée le 15 novembre 2022, qui a concerné une quarantaine de départements. Interpellations des élus, conférences de presse, débrayages, manifestations... Cette mobilisation a permis d'obtenir l'engagement du versement d'une prime dont le périmètre doit encore être déterminé.

PAROLES DE Rémy Olivier, travailleur-pair à l'Association Saint-Benoît-Labre de Rennes

« Quand on m'a fait la première description du poste, j'ai cru qu'on décrivait ma vie. Le message entre les personnes et moi est clair, étant donné que la communication et l'échange sont plus faciles. J'ai des similitudes de parcours, d'expériences avec elles. Ils savent de quoi je parle, parce que j'étais là à leur place y a quelques années. Le travailleur-pair est un trait d'union. Je fais la jonction entre la personne et le référent, dans les deux sens. Je leur dis : « Je ne ferai pas tout mais je vais te montrer les bonnes portes et chemins et ensuite je te laisse aux mains du reste de l'équipe qui va te donner les bonnes clés. Demain, le travailleur-pair, c'est peut-être toi » ».



PACA CORSE

Un guide des dispositifs d'accompagnement pour y voir plus clair

Dans le cadre d'une convention avec la DREETS, la FAS PACA-Corse a travaillé à l'élaboration d'un guide des dispositifs en région. Construit sous forme de fiche, ce guide permet aux professionnel-le-s de se renseigner sur un dispositif en particulier. Ils peuvent ainsi retrouver pour chaque dispositif, la description, le public cible, le type d'accueil, le financement, l'orientation, les missions et l'accompagnement proposé. Une pastille logement d'abord permet également de voir quels dispositifs peuvent être considérés comme tel. Ce guide est destiné à être imprimé et distribué dans les ESSMS.



BRETAGNE

Les rencontres du Travail Pair pour découvrir et expérimenter

Une centaine de personnes ont assisté à l'événement régional autour du Travail Pair, le 18 mars 2022 à Saint-Brieuc, organisé par la FAS Bretagne en partenariat avec le Projet territorial de santé mentale 22, la mairie, les associations Ar Spoum, l'Heureux pair, Adalea et la Fondation Massé-Trévidy. Son but : faire découvrir, sensibiliser et promouvoir les enjeux du Travail Pair aux professionnel-le-s de l'accompagnement, aux bénévoles et au grand public. Le matin : temps d'échanges avec les principaux acteurs œuvrant au développement du Travail Pair en Bretagne et découverte de l'exposition « Déstigma'tour » réalisée par le Centre d'Hébergement Spécialisé de la Fondation Saint Jean de Dieu. L'après-midi animée par la chanteuse Poupette et la chorale « Les Cigales dans la Fourmière », a laissé place à des témoignages de travailleur-se-s pair-e-s, qui ont présenté par leurs parcours de vie toute la singularité et la force de l'accompagnement par les pairs dans un format type TEDx.

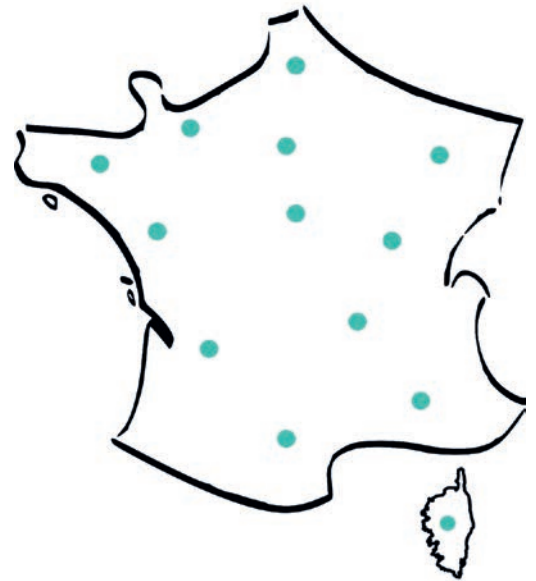
En 2022, dans la perspective du plein emploi et avec la préfiguration de France Travail, la FAS a réuni une centaine de personnes lors de la journée nationale emploi sur la thématique des conditions pour garantir un accès adapté à l'emploi pour tout·e·s. La FAS a aussi participé au Comité des parties prenantes de France Travail et s'est impliquée sur la valorisation de bonnes pratiques à essayer dans le secteur de l'insertion dans l'emploi et de la petite enfance, en lien avec la DGCS et la DGEFP et s'est impliquée sur la valorisation.



Insertion par l'Activité Économique

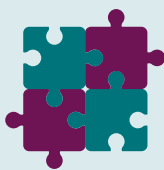


Le programme SEVE Emploi poursuit son travail pour favoriser l'émergence d'une stratégie territoriale d'inclusion



Le programme SEVE Emploi a été rejoint en 2022 par 120 SIAE, tandis que 66 SIAE formées les années précédentes ont prolongé leur engagement en proposant des actions d'accompagnement dans l'emploi. Les SIAE intégrées au programme SEVE Emploi ont développé leurs pratiques professionnelles

via des actions de médiation active dédiées à la relation entreprise. Grâce à la mobilisation des services déconcentrés de l'État, de l'ensemble des réseaux de l'IAE et des entreprises locales, différents partenariats favorisant l'accès à l'emploi durable pour tout-e-s ont été mis en œuvre.



**Une équipe nationale
et 13 animateur-ric-e-s
en région**



**42 formateur-ric-e-s
en médiation active
(dont 22 sont issu-e-s
de SIAE SEVE)**



**260 SIAE formées
à la médiation active
sur 13 régions,
depuis 2016**



**1188 journées
de formation sur site**



**1334 utilisateur-ric-e-s
de la plateforme de
formation en ligne**

Journée nationale emploi : quelles conditions pour garantir un accès adapté à l'emploi pour tout·e·s ?

Dans la perspective du plein emploi, et avec la préfiguration de France Travail, la journée nationale du 6 décembre fut l'occasion de réunir 100 personnes sur les enjeux de l'accompagnement vers et dans l'emploi, articulant analyse des politiques publiques, témoignages de personnes concernées et expertises professionnelles. Après une matinée en plénière, avec une première table ronde sur les enjeux de pilotage et d'articulation territoriale, et une seconde sur les dynamiques collectives de l'accompagnement global, l'après-midi a été décliné en trois ateliers, consacrés aux enjeux de recrutement et d'attractivité des SIAE.

Lancement de la concertation relative à la préfiguration de France Travail

Mobilisée dès le lancement de la concertation au sein du Comité des parties prenantes, et dans les groupes de travail thématiques, la FAS a remis en octobre sa contribution à la préfiguration de France Travail. Notre expertise en matière d'aller-vers et d'accompagnement global doit être au cœur des travaux engagés pour faire en sorte que France Travail, qui s'inscrit dans l'ambition du plein emploi, permette réellement un accompagnement adapté à chacun.e, selon ses besoins.

Protocole interministériel « Insertion dans l'emploi / Petite enfance » : les bonnes pratiques à essayer

En lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP), la FAS a permis de valoriser dans le cadre de ce protocole des « bonnes pratiques à essayer » portées par ses adhérent·e·s et partenaires qui allient insertion professionnelle et secteur de la petite enfance : la micro-crèche d'insertion de l'association PAR ENchantement à Strasbourg, le chantier d'insertion qualifiant de l'association ADAGE à Paris, les associations intermédiaires BIC et Réagir à Bordeaux et Talence, et le Geiq petite enfance-animation à Lille.



Journée d'étude régionale : mieux comprendre les tensions de recrutement

Pour approfondir les enjeux d'actualité pour les SIAE, la FAS Occitanie organise des journées d'études régionales. Ces journées apportent des éléments d'analyse et facilitent les coopérations entre les adhérents et partenaires du réseau. Au regard des difficultés de recrutement auxquelles n'échappent pas les SIAE, nous avons organisé en décembre 2022 une journée régionale sur la thématique « Recrutement, conditions de travail et attractivité des métiers ». Grâce à la présence d'experts institutionnels, de scientifiques et des SIAE, ce temps a permis d'objectiver les tensions de recrutement en Occitanie, de comprendre les évolutions du marché afin d'identifier les leviers d'action via l'amélioration des conditions de travail et l'attractivité des métiers.



Observatoire des tensions de recrutement des publics éligibles à l'IAE

Une enquête diffusée auprès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de la région AURA en avril 2022 a permis d'identifier les freins au recrutement et les pistes d'améliorations. Ce travail mené en inter-réseau IAE et en partenariat avec Pôle Emploi, la DREETS et la DDETS, révèle l'inadéquation des publics prescrits au regard des activités des SIAE et le besoin de renforcer la relation avec les nouveaux prescripteurs. Mais l'enquête, à laquelle 70% de SIAE interrogées ont répondu, met aussi en lumière l'appréciation de la plateforme de l'inclusion et la valorisation du partenariat avec Pôle Emploi.



Les 20 ans de la formation ETAIE

En 2022 la formation ETAIE qui fête ses 20 ans d'existence, a été renouvelée pour 3 ans par France Compétences. Notre formation certifiante, suivie en alternance, est une des seules permettant de former les encadrant-e-s techniques et de faire valoir leurs compétences avec un diplôme. Elles et ils sont au cœur de la mission d'insertion sociale et professionnelle des SIAE, acteurs essentiels du développement économique des territoires.

Sortie du guide pratique « La prescription de parcours d'insertion par l'activité économique »

Depuis 2021, la liste des acteurs prescripteurs des parcours en SIAE a été élargi. Pour leur présenter les principes fondamentaux de l'IAE, la démarche à suivre pour prescrire un parcours IAE et le fonctionnement des services de la Plateforme de l'inclusion, la FAS en collaboration avec le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, les réseaux de prescripteurs habilités, les associations et réseaux de l'IAE, les services déconcentrés du ministère, Pôle emploi et le GIP Plateforme de l'inclusion ont réalisé un guide pratique de La prescription de parcours d'insertion par l'activité économique.

Les concertations entre TZCLD¹ et les réseaux IAE² renforcent les liens

Depuis le lancement de TZCLD, les liens se sont renforcés avec les réseaux de l'IAE. Sur le plan législatif, la loi de décembre 2020 permettant la deuxième étape de l'expérimentation prévoit d'assurer la présence au sein des comités locaux pour l'emploi de tout-e-s les acteur-ric-e-s contribuant au développement du droit à l'emploi, notamment du secteur de l'IAE. Sur le plan opérationnel, un groupe de travail associant les équipes nationales de TZCLD et des réseaux de l'IAE a été mis en place, pour partager les situations remontées des territoires, et échanger sur la complémentarité entre les différents dispositifs. Sur le plan politique, une tribune collective « Ensemble, faisons de l'emploi un droit » a été publiée le 11 mars, actant que « Notre pays ne parvient toujours pas à résorber le chômage de longue durée et à proposer à sa population des emplois accessibles et adaptés » et appelant à « la mise en place d'une garantie d'emploi territorialisée pour toutes les personnes volontaires qui en sont durablement privées. »

1. TZCLD: territoires zéro chômeur de longue durée

2. IAE: Insertion par l'Activité Économique



Les chantiers de Convergence et Premières Heures en 2022

Le déploiement des programmes Convergence et Premières Heures en Chantier, dont la FAS est membre fondateur, s'est poursuivi en 2022, pour atteindre respectivement 46 et 53 chantiers. Les trois évaluations des programmes ont été rendues à l'été 2022. C'est lors de la journée nationale de Convergence France, organisée le 21 septembre à Lille, que Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a confirmé le soutien de l'État pour poursuivre le déploiement en 2023.



Logement Hébergement Veille sociale

En 2022, la FAS et ses partenaires se sont mobilisés autour du PLF pour maintenir le parc d'hébergement à hauteur de 200 000 places avec une programmation pluriannuelle De la rue au Logement mais aussi pour alerter sur le nombre d'enfants à la rue. La FAS a participé à la cellule de crise « Aucun enfant à la rue » mise en

place par le ministère du Logement et à publier le baromètre « Enfants à la rue » co-porté avec l'UNICEF France. Côté plaidoyer, la FAS s'est exprimée dans le cadre de la proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite fin 2022, avec obtention du retrait des peines d'emprisonnement en 2023.

Programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement

Pour donner suite à la proposition de la FAS de s'inscrire dans une démarche de programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, le ministre du Logement a lancé une large concertation des acteurs concernés au niveau local puis au niveau national. La FAS a participé activement à cette concertation qui s'est achevée en mars 2022 et qui devait permettre de déboucher sur des préconisations pour le prochain quinquennat. Nous attendons désormais la concrétisation de cette démarche.

BILAN ET PERSPECTIVES DU LOGEMENT D'ABORD

Lors de son congrès HLM de septembre, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) a souhaité aborder la thématique du logement d'abord. Elle a pu ainsi inviter la FAS à s'exprimer à la fois sur le bilan du plan logement d'abord et sur les perspectives futures. L'occasion pour la FAS de mettre en avant le partenariat entre les associations et les bailleurs sociaux, une des clés de réussite de l'accès et du maintien dans le logement des ménages modestes, ainsi que le rôle primordial du travail social.



 PACA CORSE

Une journée pour « ouvrir la Ville » aux besoins réels des publics

La journée de la mission ouvrir la ville a rassemblé cette année 190 personnes sur la thématique de la prise en compte de l'accompagnement en santé dans le parcours logement. En préambule de la journée, l'intervention du sociologue Jean Louis Laville a permis de mettre au cœur de cette journée l'accompagnement social. Des pistes de travail ont ensuite pu être dégagées grâce à la table ronde et aux ateliers de l'après-midi, mettant en exergue la nécessité de partenariats institutionnalisés avec le secteur de la santé et l'Agence Régionale de Santé, ainsi que l'importance de sortir des dispositifs pour se focaliser sur les besoins des publics.

 HAUTS-DE-FRANCE

La FAS Hauts-de-France accompagne le déploiement du CHRS Hors les murs

La FAS Hauts-de-France, avec le soutien de la DREETS Hauts-de-France, a déployé un programme d'accompagnement au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Hors les murs auprès de 6 adhérent·e·s volontaires pour l'élaboration d'une étude de faisabilité: identification des axes structurants du modèle à déployer et évaluation de son impact sur leurs organisations. L'accompagnement s'est articulé autour de temps d'échanges collectifs, de temps d'accompagnement individuel à l'écriture de l'étude de faisabilité et d'appui technique.

La FAS alerte sur l'impact de l'inflation sur les associations en lutte contre la précarité

L'inflation, et notamment la hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation, impacte de plein fouet le secteur associatif, mettant en péril l'avenir de certains dispositifs et ainsi l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Face à ce constat, la FAS a lancé une enquête flash sur les coûts de l'énergie et sur la mobilisation des aides financées par l'État par ses adhérents afin de documenter les difficultés du réseau et agir en conséquence. Un courrier signé par près d'une centaine d'associations adhérentes de la FAS a également été adressé à la Première ministre pour interpeller le gouvernement sur l'impact de l'inflation sur le budget 2023 de l'ensemble de ses adhérent-e-s et pour proposer plusieurs pistes d'action.

Urgence grand froid: la mobilisation de la FAS

Dès septembre la FAS et ses partenaires se sont fortement mobilisés pour maintenir le parc d'hébergement à hauteur de 200 000 places mais aussi pour alerter sur le nombre important d'enfants à la rue. Cette mobilisation s'est ensuite poursuivie par une participation constante à la cellule de crise « aucun enfant à la rue » mise en place par le ministère du Logement puis par le suivi du plan grand froid déclenché le 12 décembre pour faire face à la baisse des températures. Malgré des places créées localement grâce à l'action de l'État et des associations, la situation est restée dramatique pour un nombre très important de personnes sans domicile à qui les SIAO ne pouvaient répondre favorablement faute de places ou de logements disponibles.



AUVERGNE-RHÔNES-ALPES

Une journée consacrée aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

La FAS AURA, en partenariat avec l'Uriopss et la DREETS a co-organisé une journée régionale pour permettre aux associations et aux services de l'État d'échanger sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) que les gestionnaires de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont conclu au 1^{er} janvier 2023.

La matinée a permis aux participant-e-s de débattre avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), la DREETS et Maître Pierre Naitali autour de la politique publique de contractualisation et des enjeux juridiques. L'après-midi s'est organisée autour de cinq ateliers thématiques (diagnostic territorial, diagnostic associatif et partagé, les indicateurs, la transformation de l'offre, le pilotage et l'évaluation des CPOM).

Les associations ont appelé de leurs vœux des cadres d'échanges et de concertation à l'échelle départementale, et régionale, pour construire avec les services de l'État une offre correspondant aux besoins des publics.



OCCITANIE

Un projet pour accompagner à l'emploi dans les structures d'accueil, hébergement et insertion

Le lien Emploi - Hébergement/Logement est un axe sur lequel la FAS Occitanie travaille depuis plusieurs années, l'insertion socio-professionnelle étant un levier important d'autonomie et d'inclusion. Soutenu par la DREETS Occitanie et dans la cadre de la stratégie pauvreté, la FAS Occitanie a ainsi lancé son projet pour améliorer l'accès à l'emploi. C'est dans ce cadre que deux sessions de formations et six rencontres de territoires ont été organisées pour créer des passerelles entre le secteur de l'insertion par l'activité économique et le secteur de l'accueil, hébergement et insertion pour favoriser l'accès des publics accompagnés aux structures à l'IAE. L'organisation de ces rencontres ont permis l'interconnaissance, la mise en relation et les collaborations entre ces deux secteurs, en lien notamment avec la mise en place de la Plateforme de l'Inclusion et l'habilitation des structures de l'AHl.

La FAS se mobilise pour alerter sur le nombre d'enfants à la rue

En septembre 2022, la FAS et UNICEF France ont publié une nouvelle édition de leur baromètre « Enfants à la rue ». Dans la nuit du 22 au 23 août, 3133 personnes en famille qui avaient sollicité le 115 n'ont pas pu être hébergées faute de places dans les structures d'hébergement pouvant les accueillir. Parmi elles, 1658 étaient des enfants de moins de 18 ans. Cela représentait une nette augmentation par rapport au mois de janvier.

Parallèlement à ces résultats, le gouvernement annonçait dans le cadre des discussions autour du projet de loi de finances 2023, la fermeture de 14 000 places d'hébergement d'urgence. La Fédération s'est très fortement mobilisée, aux côtés d'autres acteurs tels que l'UNICEF et avec le Collectif des Associations Unies pour dénoncer cette décision. Le gouvernement a justifié cette mesure par le déploiement de la politique du Logement d'Abord mais les associations ont finalement réussi à obtenir un engagement de maintien du nombre de places d'hébergement à 205 000.

La FAS soutient en effet les principes du Logement d'Abord mais ne peut que constater un manque de construction de logements abordables ainsi que l'augmentation des besoins d'accompagnement et d'hébergement qui ne peuvent donc conduire à une baisse du nombre de places d'accueil sans risquer de dégrader la situation des personnes hébergées ou à la rue. La FAS maintient son soutien à la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement adapté à laquelle l'État s'était engagé.



Veille sociale La FAS renforce sa collaboration avec la fédération nationale des Samu sociaux

Depuis 2015, la FAS est partenaire de la Fédération Nationale des Samu sociaux (FNSS) afin de mutualiser les moyens pour renforcer l'animation et la représentations des équipes de maraudes et Samu sociaux auprès des pouvoirs publics. Ce partenariat permet également à la FAS de renforcer sa connaissance des problématiques rencontrées par ce premier maillon de la veille sociale, au contact direct des personnes en situation de sans-abrisme.

Cette année, le partenariat a permis d'éditer une nouvelle version de l'étude nationale maraudes, qui prenait jusqu'ici la forme d'une enquête flash. Désormais, ce document exploite les données récoltées sur l'ensemble de l'année étudiée afin de valoriser le travail des maraudes et Samu sociaux participants, et de proposer un autre outil d'observation sociale aux acteurs du secteur.

À l'avenir, les deux fédérations travailleront également de concert à la relance de la diffusion du référentiel maraudes et Samu sociaux, momentanément stoppée du fait de la pandémie.



Enfance Famille

Une concertation relative à la mise en place d'un service public de la petite enfance a été lancée à la fin de l'année 2022 et c'est dans ce cadre que la FAS a rédigé, en lien avec UNICEF France, une note de contribution sur les leviers visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de précarité au sein des modes d'accueil du jeune enfant et

notamment des crèches. Une journée nationale Enfance Famille a également été organisée avec le soutien de la Cnaf sur la thématique des enfants en précarité. En 2022, la question des violences sexuelles a été abordée avec la CIVIISE et la participation au premier plan national de lutte contre la prostitution des mineur-e-s.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION DU SERVICE PUBLIC À LA PETITE ENFANCE

La mise en place d'un service public de la petite enfance a été présentée comme l'un des grands chantiers du quinquennat. Grâce à ses adhérent·e·s gestionnaires de crèches associatives, la FAS a été en mesure d'identifier des leviers visant à faciliter l'accueil en crèche d'enfants issus de familles en situation de précarité afin de présenter des recommandations au ministère des Solidarités ainsi qu'à d'autres parties prenantes telles que la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Appel à témoignages de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants


La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), créée en septembre 2021 a reçu en un an plus de 16 000 témoignages de personnes adultes ayant été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Afin de s'assurer que les personnes en situation de précarité y aient accès, la CIIVISE s'est associée à plusieurs associations de lutte contre les exclusions, dont la Fédération, pour relayer son appel à témoignages et faire connaître son action.

RETOUR SUR LA JOURNÉE NATIONALE ENFANCE FAMILLE DU 7 NOVEMBRE 2022

La Fédération a organisé le 7 novembre sa journée « Enfants en situation de précarité. Contribuer à la construction d'une politique de prévention et de protection des enfants », avec le soutien de la Cnaf. Elle a permis de rassembler plus d'une centaine de participant·e·s, professionnel·le·s de la veille sociale, de l'hébergement généraliste, ou de la protection de l'enfance. Lors de son ouverture en présence de la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel, un temps d'échanges en plénière a permis d'évoquer la situation des enfants à la rue et les conditions d'hébergement des familles, notamment à l'hôtel, qui ne sont pas satisfaisantes. Le juge Edouard Durand, co-président de la CIIVISE, est intervenu afin d'évoquer la protection des enfants contre tout type de violences. Avant les ateliers thématiques de l'après-midi, la matinée s'est conclue par une table-ronde relative à la participation des enfants et sa traduction concrète au sein des structures d'hébergement.

Des jeunes volontaires en service civique engagés pour la solidarité

En 2022, 115 volontaires en service civique étaient en mission auprès de nos adhérent·e·s par l'intermédiaire de l'agrément de la FAS. En lien avec les équipes salarié·e·s, bénévoles, des personnes accompagnées, les volontaires ont contribué à la réalisation d'actions de solidarité telles que la transition écologique, de sensibilisation à la santé, d'accès aux droits, d'actions culturelles et sportives, d'accès aux vacances et aux loisirs, du vivre ensemble et de la citoyenneté, etc. Les volontaires ont pu faire l'expérience de la rencontre de personnes en situation de précarité, de construire des projets avec elles; et aussi d'oser, de gagner confiance en soi, un socle solide pour toute une vie... « Le fait d'avoir un lien « autre » avec les personnes accompagnées contribue à mieux les associer et mobiliser dans les actions collectives, ouvertes sur le territoire, dans la bonne humeur et la bienveillance. » nous a remonté un directeur d'association.



Dès le début de la guerre en Ukraine, la FAS et ses adhérents se sont mobilisés pour accueillir les milliers de personnes fuyant la guerre. Si cette mobilisation a démontré la capacité d'accueil de notre pays, elle a aussi mis en exergue le « deux poids deux mesures » pour accueillir les exilé·e·s alors que les conditions d'accueil doivent s'appliquer pour tou·tes sans distinction de nationalité ou d'origine. Dans le cadre du projet de loi asile et immigration, la FAS a été auditionnée et a publié une note de positionnement pour sortir les étrangers de la précarité en demandant un profond changement de méthode. En 2022, la FAS a aussi veillé aux évolutions nécessaires et au bon fonctionnement de la dématérialisation du titre de séjour et de la mise en place du programme AGIR.



Réfugié·e·s

Migrant·e·s

Personnes exilées : les mêmes conditions d'accueil pour tout·e·s

Dès le début de la guerre en Ukraine, la FAS et ses adhérent·e·s, ainsi que les services de l'État, les collectivités territoriales et beaucoup de citoyen·ne·s français·e·s se sont fortement mobilisé·e·s afin de mettre en place en urgence l'accueil des milliers de personnes fuyant la guerre. Cette mobilisation est une démonstration de la capacité collective de notre pays à accueillir les exilé·e·s. Elle confirme toutefois les limites constantes des politiques et dispositifs d'accueil et a fait apparaître un « deux poids deux mesures » dans les conditions d'accueil au détriment des personnes ne venant pas d'Ukraine - ou venant d'Ukraine mais n'ayant pas la nationalité ukrainienne, suscitant parmi les exilé·e·s, les professionnel·le·s et les bénévoles une profonde incompréhension. La Fédération souhaite que des apprentissages soient tirés de cette situation d'urgence afin de travailler à garantir les meilleures conditions d'accueil possibles pour les personnes qui demandent l'asile en France.

DÉMATÉRIALISATION DU TITRE DE SÉJOUR

La dématérialisation des démarches de demande de titre de séjour s'étend progressivement à de nouveaux types de titres. En 2022, elle a concerné les demandes de titres pour les personnes reconnues bénéficiaires de la protection internationale et les membres de leur famille. Réalisées via l'ANEF (Administration numérique des étrangers en France), ces demandes sont censées être facilitées par la dématérialisation. Or, les adhérent·e·s de la Fédération ont constaté de nombreux blocages qui ont fait l'objet de signalement auprès des pouvoirs publics. S'appuyant sur une décision du Conseil d'État datant de juin 2022, la Fédération soutient la mise en place de voies alternatives d'accès aux services, notamment ceux des préfectures, afin de garantir l'ouverture ou le renouvellement des droits auxquels les personnes peuvent prétendre. En parallèle, les évolutions nécessaires au bon fonctionnement du service dématérialisé devront par ailleurs être poursuivies.

Lancement du programme AGIR pour l'intégration des réfugié·e·s

Le déploiement des plateformes AGIR, qui ont vocation à proposer un accompagnement à l'emploi et au logement aux réfugié·e·s à l'échelon départemental, a débuté via le lancement d'un marché public national, suivi de marchés subséquents dans les 27 départements concernés. La FAS suit cette mise en œuvre et a souligné auprès des pouvoirs publics un certain nombre de points d'attention et de conditions essentielles pour que ce programme puisse réellement représenter un levier dans l'intégration des réfugié·e·s.



Nouvelles commissions Réfugiés Migrants en Normandie

En 2022, la commission Réfugiés-Migrants Calvados portée par la FAS Normandie a invité des partenaires (CAF, CPAM et DDETS) pour échanger sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement des publics en demande d'asile et lever les freins. Cette dynamique locale forte a encouragé le

déploiement d'une nouvelle commission en Seine-Maritime et dans l'Eure. Une trentaine d'adhérent·e·s participent régulièrement à ces commissions. L'association YSOS, adhérent de la FAS Normandie, s'est ainsi vu confier le déploiement du Programme AGIR dans l'Eure. Il se fait sur deux volets : la coordination des acteur·rice·s du territoire et l'accompagnement des personnes en lien avec le/la travailleur·euse social·e référent·e.

Note de plaidoyer

Sortir les étrangers de la précarité

En novembre 2022, la FAS a publié une note de positionnement pour demander un profond changement de méthode et que l'accueil devienne la norme.

La crise ukrainienne, au-delà de ses spécificités, a montré que l'accueil est possible mais aussi qu'un changement d'approche, y compris dans le travail entre l'État (et en son sein pour retrouver une approche interministérielle), les collectivités, les associations et les citoyens, est nécessaire pour sortir des effets de précarisation et de crispation sociale de

décennies de réflexes dissuasifs. Le Conseil d'administration a validé le recours juridique contre cette circulaire.

Au titre de sa mobilisation contre la pauvreté et la précarité, la FAS affirme sa volonté de prendre part aux discussions sur une nouvelle loi « immigration et asile » afin de porter les constats, attentes et propositions résultant de l'action de ses adhérents dans l'accompagnement professionnel ou bénévole des personnes étrangères trop souvent plongées dans la précarité.

CIRCULAIRE OQTF

LA FAS RÉAGIT POUR SORTIR LES ÉTRANGERS DE LA PRÉCARITÉ

En novembre 2022, dans le contexte de l'annonce d'un nouveau projet de loi « immigration », le ministre de l'Intérieur a communiqué aux préfets une circulaire visant à systématiser la prise d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) à l'encontre de personnes étrangères en situation irrégulière. Cette instruction évoquait de plus une notion de « présence indue » dans l'hébergement généraliste qui n'est pas juridiquement fondée. Le Conseil d'Administration de la FAS a décidé d'adopter une note de positionnement rappelant tout d'abord l'attachement de la Fédération au principe d'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement, et défendant la nécessité d'un profond changement d'approche et de méthode quant à la gestion des enjeux migratoires en France. Le Conseil d'administration a validé le recours juridique contre cette circulaire. La Fédération souhaite ainsi que l'accueil digne soit garanti, que les situations de non-droit soient évitées, et que l'intégration des personnes étrangères puisse être effective.

DÉBUT DE LA

CONCERTATION SUR LE PROJET DE LOI ASILE IMMIGRATION

Un nouveau projet de loi « immigration » a été annoncé dans le courant de l'été 2022. Ce projet a donné lieu à une concertation organisée par les ministères de l'Intérieur et du Travail. Rassemblant de nombreux acteurs associatifs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères en situation de précarité, ces tables-rondes ont permis de partager un certain nombre de constats, notamment sur les difficultés d'accès aux droits des personnes étrangères, et de recommandations.



Accompagner l'emploi durable de salarié·e·s « réfugiés/allophones » dans le secteur des espaces verts

La FAS IDF a co-construit, en partenariat avec la branche professionnelle des entreprises du paysage (UNEP IDF) et OCAPIAT IDF, un dispositif innovant de développement des compétences pour accompagner l'emploi durable de salariés « réfugiés/allophones » en fin de parcours IAE. Sous la forme d'un contrat

de professionnalisation expérimental de 8 mois, le parcours démarre par 4 semaines de formation intensive en français, complétées par 154 heures de formation technique en alternance avec l'entreprise. En 2022, ce sont 28 candidatures reçues, 15 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) réalisées, 9 contrats signés au sein de 4 entreprises, et 75% de pérennisation à l'issue des 8 mois. Le programme est renouvelé pour 2023 avec un nombre de postes dédiés à l'IAE doublé.



Jeunes

Parmi les six axes stratégiques du projet fédéral 2022 - 2027 de la FAS, le cinquième ambitionne de Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses. Parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté, les jeunes. Ainsi en 2022 la FAS s'est mobilisée pour lutter contre la précarisation des jeunes en demandant notamment l'accès aux minima sociaux dès 18 ans.

Après plus d'une année de travaux d'élaboration du dispositif dans lesquels la FAS s'est fortement investie, le gouvernement a lancé en mars 2022 le contrat d'engagement jeune (dit CEJ) avec sa déclinaison proposée par la FAS pour les jeunes en situation de précarité (CEJ-jeunes en rupture) qui fait aussi l'objet d'une Recherche-Action toujours en cours.

Lancement du contrat d'engagement jeune (CEJ), contrat d'engagement jeune en rupture

Après plus d'une année de travaux d'élaboration du dispositif dans lesquels la Fédération s'est fortement investie, le gouvernement a lancé en mars 2022 le contrat d'engagement jeune (dit CEJ), qui succède à la Garantie jeunes. Mis en œuvre par les Missions Locales et Pôle Emploi, le CEJ s'adresse aux jeunes dits NEET* âgés de moins de 26 ans et propose un parcours d'accompagnement adapté sur une durée de 6 à 12 mois associé à une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros, incluant un programme d'activités de 15 à 20 heures hebdomadaires obligatoires.

Forte de ses analyses relatives à la Garantie jeunes, la Fédération a alerté sur les potentielles difficultés d'accès et de maintien des jeunes en situation précaire dans le CEJ, public

par ailleurs sujet au non-recours. Pour prévenir ces risques et proposer une solution adaptée aux besoins immédiats et problématiques du public, un parcours complémentaire dédié aux jeunes les plus précaires a par la suite été développé. Des appels à projets régionaux ont été lancés avant l'été 2022, donnant lieu au financement de nombreux projets « CEJ - jeunes en rupture ». Multifformes, ces projets, lancés en fin d'année, reposent sur une multiplicité d'acteurs compétents dans les champs de l'aller vers et de l'accompagnement global des jeunes, généralement réunis en consortium pour proposer, dans une logique de co-accompagnement avec le service public de l'emploi, un parcours plus souple et adapté.

*Not in Education, Employment or Training

LANCEMENT DU PREMIER PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEUR·E·S

On estime entre 7 000 à 10 000 mineur·e·s qui se trouveraient en situation de prostitution en France, principalement des filles âgées entre 13 et 16 ans, mais ces chiffres seraient bien en deçà de la réalité. Au regard, de l'ampleur du phénomène, le secrétaire d'État en charge des familles et de l'enfance, Adrien Taquet a présenté un Premier Plan National de Lutte contre la Prostitution des Mineur·e·s. Les adhérent·e·s spécialisé·e·s de la Fédération ont été pleinement associé·e·s aux différents groupe de travail et à l'élaboration des recommandations et des actions qui doivent être engagées pour : mieux repérer, prévenir, accompagner et protéger les mineur·e·s et les jeunes majeurs en situation prostitutionnelle ou en risque de l'être. Pourtant, seulement 14 millions d'euros ont été alloué par le gouvernement pour assurer la mise en œuvre de ce plan.

Plusieurs projets ont été déployés sur la précarité et l'addiction en 2022 en collaboration avec la Fédération Addiction : le projet MAAA'Elles - Missions d'Accompagnement et d'Accueil - Addiction pour Elles, le projet Précarité et Addiction (AMI), le projet Réduction des Risques (RDR) dans les lieux d'hébergement. Une journée nationale a été organisée avec la FEHAP pour promouvoir le plaidoyer vieillissement-précarité. La synthèse de l'Observatoire des refus de soins 2021 a été publiée.



Santé

Le projet Missions d'Accompagnement et d'Accueil - Addictions pour Elles

Le projet MAAA'Elles (Missions d'Accompagnement et d'Accueil - Addictions pour Elles) est financé par le fonds de lutte contre les addictions en partenariat avec la Fédération Addiction et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Il vise l'amélioration de l'accompagnement des femmes en situation de grande précarité et d'addiction fréquentant les accueils de jour. Six accueils de jour ont participé au projet. Les actions développées sont diverses (médiation culturelle, groupes dédiés aux femmes accueillies, permanences de professionnel-le-s de l'addictologie, etc.). Ce projet a permis une meilleure prise en compte des spécificités des addictions chez les femmes, renforcé le lien avec les partenaires du secteur de l'addictologie, apporté aux professionnel-le-s un sentiment de légitimité pour accompagner les questions liées aux addictions et permis de créer des espaces d'accompagnement favorisant l'émergence de la parole et la prise en compte du genre dans les accompagnements. Des outils (vidéo, fiches actions...) seront diffusés au cours du premier semestre 2023.

Le projet de réduction des risques et des dommages (RDR)

Le projet de la Fédération Addiction sur la Réduction des Risques (RDR) dans les lieux d'hébergement, en partenariat avec la FAS et soutenu par la Fondation de France, s'est terminé début 2022. La réduction des risques (RDR) constitue un levier pour aborder les conduites addictives et ses conséquences et l'objectif du projet était de soutenir les adhérent-e-s dans leur capacité à accompagner sur ce thème les personnes concernées. Un temps de capitalisation des données a été nécessaire. À partir de mars 2023, des podcasts et une vidéo seront diffusés pour partager les points essentiels du projet auprès des professionnel-le-s.

LE PROJET PRÉCARITÉ ET ADDICTION

La FAS en partenariat avec la Fédération Addiction met en œuvre le projet Précarité et Addiction (AMI), financé par le Fonds de lutte contre les addictions et co-porté avec la Dihal. L'objectif est d'améliorer l'état de santé psychique et physique des personnes accompagnées et le recours au soin spécialisé, la fluidité du parcours global d'insertion et réduire les non-recours. Le projet se déploie sur 4 régions (Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Occitanie). Au cours de l'année 2022, 22 structures ont démarré le projet. Les structures sont accompagnées sur 4 axes : formation, développement du partenariat avec le secteur de l'addictologie, action en direction du public et travail sur le document cadres institutionnel. Les actions sont toujours en cours et 20 autres structures vont intégrer le projet durant l'année 2023.

Publication du plaidoyer vieillissement-précarité de la FAS

En partenariat avec



Construit en partenariat avec la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires), ce plaidoyer est le fruit de plusieurs années de remontées de terrain et de réflexions autour des enjeux de vieillissement et de précarité. Il a été présenté lors de la journée nationale organisée par la Fédération et la FEHAP le 5 décembre dernier à Paris et a pu être discuté avec les représentant-e-s des services de l'État. Ce plaidoyer est une première étape dans la feuille de route de la Fédération sur les enjeux d'accompagnement des personnes en situation de précarité vieillissantes, d'une part afin de faire évoluer les politiques publiques en direction des personnes concernées et des professionnel-le-s, et d'autre part afin de mieux accompagner et animer le réseau de la Fédération dans une perspective globale d'amélioration des parcours de vie des personnes concernées.

La FAS publie la synthèse des refus de soins de l'année 2021

La synthèse des refus de soins de l'année 2021 avec le soutien de la direction générale de la santé (DGS), est construite sur la base des signalements reçus sur le site de l'observatoire santé solidarité de la FAS qui a pour objectif de quantifier et de qualifier les situations de refus de soins ou de discriminations dans le domaine de la santé afin de pouvoir plaider pour une politique volontariste d'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Les témoignages présentés sont ceux des personnes directement concernées par ces difficultés d'accès aux soins et aux droits. Il ne s'agit en aucun cas d'identifier les professionnel·les de santé en particulier, mais plutôt d'observer les dysfonctionnements à un échelon territorial, et national dans une optique d'amélioration des rapports entre les usager·ères du système de santé et les professionnel·les.



GRAND EST

Une enquête pour mieux connaître les besoins en santé des personnes accompagnées

La FAS Grand Est a mené, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, une enquête auprès de ses adhérent·e·s concernant les besoins en santé des personnes accompagnées. Plus de 100 professionnel·le·s ont ainsi pu s'exprimer sur le sujet et exposer la variété des actions mises en place au sein du réseau en matière de prévention, d'accès aux droits et aux soins. Cette enquête a été enrichie par des entretiens menés, au sein des structures, par les professionnel·le·s, auprès de 67 personnes accompagnées.



OCÉAN INDIEN

Le Dispositif d'Intervention Précoce Précarité (DIPP) pour s'outiller sur les addictions

Co-financé par le Fonds de Lutte Contre Les Addictions de la CNAM et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, le Dispositif d'Intervention Précoce Précarité (DIPP) a pour objectif de mailler les connaissances en Addictologie et RDRD (Réduction des Risques et des Dommages) avec les réalités terrain du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La FAS Océan Indien porte ce projet sur l'île de La Réunion et ses partenaires du secteur de l'addictologie sont Addictions France et le Réseau Oté. À l'issue de ce projet, les travailleur·euse·s sociaux·iale·s sauront s'outiller sur les produits et les postures à adopter dans leur gestion des incidents liés aux addictions.



PAYS DE LA LOIRE

Nouvelle cession de la formation sur la souffrance psychique

Forte d'un travail de diagnostic « Santé et IAE » mené en 2020 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), et alertée par la dégradation de la santé psychique des publics suite à la crise sanitaire, la FAS Pays de la Loire a souhaité poursuivre son action par une proposition de formation. La session « Les clés pour une approche sécurisée et accueillante des personnes en souffrance

psychique » construite par la FAS Nouvelle Aquitaine a semblé être la réponse adéquate à destination des professionnels de l'IAE.

L'ARS a réitéré son partenariat sur le sujet en apportant un soutien financier à la réalisation d'une session fin 2022. Face au grand nombre d'inscrit·e·s et de demandes de sessions supplémentaires, l'ARS va renouveler sa participation et permettre ainsi à la FAS Pays de la Loire de mettre en place 2 nouvelles sessions en 2023.

Parmi les six axes stratégiques du projet fédéral 2022-2027 de la FAS, le premier ambitionne de Conquérir de nouveaux droits et de rendre effectifs les droits existants, ainsi la participation de la FAS aux discussions autour du Pacte des Solidarités en 2022 démontre cette volonté. Côté inclusion numérique, le projet Maraud'IN soutenu par les Fondations Afnic et FDJ ayant pour objet de favoriser les actions « d'aller-vers » pour les publics éloignés des services publics et du numérique s'est déployé.



Accès aux droits

Le projet Maraud'IN dans le rapport de suivi du Défenseur des droits sur la dématérialisation des services publics

Le Défenseur des droits (DDD) a publié le 16 février 2022 son second rapport sur la dématérialisation des services publics afin de suivre l'impact des politiques publiques de dématérialisation des services publics en matière d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours et ce depuis son premier rapport dédié à ce sujet publié en 2019 ; la FAS ayant apporté ses contributions aux deux rapports. En effet, le DDD a rappelé dans son dernier rapport, les effets négatifs des politiques publiques précitées lorsqu'elles sont menées « à marche forcée ».

Dans ce contexte, de nouvelles préconisations ont été formulées dans le dernier rapport notamment de favoriser les actions d'« aller-vers » pour les personnes éloignées des services publics et du numérique à l'image du projet Maraud'IN porté par la FAS et soutenu par les Fondations Afnic et FDJ.

—

Sources :

Défenseur des droits, *Rapport sur la dématérialisation : trois ans après, où en est-on ?*, 2022

Défenseur des droits, *Rapport sur la dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*, 2019

La FAS dans les concertations autour du nouveau Pacte des Solidarités

À l'occasion du lancement du nouveau Pacte des Solidarités par la Première ministre en novembre 2022, la FAS a été associée aux concertations entre novembre et décembre, aux côtés de plusieurs autres acteurs et actrices engagé-e-s dans le champ de la lutte contre l'exclusion. Les discussions ont porté sur plusieurs thématiques et notamment la lutte contre les inégalités à la racine et la reproduction de la pauvreté, la lutte contre la pauvreté par la sortie dans l'emploi, la transition écologique et solidaire et la sortie de la grande exclusion. Au-delà des engagements qu'elle porte depuis longtemps, la FAS a notamment défendu le besoin de mettre en application une méthode de travail qui associe les personnes concernées, l'importance d'une approche territoriale, pluridisciplinaire et a réitéré la nécessité de sécuriser les financements des associations. Le nouveau Pacte des Solidarités est attendu pour 2023.



Une formation pour lutter contre les discriminations des publics LGBTI précarisés

En 2023, les Fédérations des acteurs de la solidarité des régions Nouvelle Aquitaine, PACA Corse et Île-de-France, prévoient d'essaimer la méthodologie francilienne d'amélioration de l'accompagnement des publics LGBTI précarisés dans l'hébergement.

Dans le cadre d'une action collective de l'OPCO Santé et des associations communautaires, la FAS Île-de-France propose ainsi 3 sessions de formation professionnelle « accompagnement des publics LGBTI précarisés ». L'objectif de ces temps d'échange est d'aborder leurs réalités psychosociales et l'exil. La formation propose aussi de faire un travail de réflexivité pour examiner ses propres pratiques en tant que professionnel-le-s du social. Ce projet a reçu le soutien du Fonds d'Accompagnement au Réseau de la FAS.



Justice

En 2022, la FAS s'est mobilisée pour que les droits des personnes sous-main de justice soient respectés, notamment en publiant une tribune dans Le Monde aux côtés de 30 autres associations et organisations. La FAS milite pour l'amélioration des conditions de détention, le développement des

peines exécutées en milieu ouvert et l'aménagement de peines. Avec la dématérialisation, l'accès aux droits passe en partie par l'accès à internet, c'est pourquoi la FAS s'est engagée dans une campagne collective en faveur de l'accès à internet en détention.

Les engagements de la FAS pour les personnes sous-main de justice en 2022

La FAS agit en faveur du développement des peines exécutées en milieu ouvert et aménagements de peine afin de permettre que soit davantage évité un passage en détention et de prévenir des effets délétères qu'il produit sur les personnes incarcérées. Par ailleurs, elle défend la nécessité que soient améliorées les conditions d'incarcération, l'accompagnement global tout au long de la peine et l'accès aux droits en prison, encore limité par de nombreux facteurs tel que l'absence d'accès à internet en détention. Les engagements de la Fédération en 2022 reflète son positionnement.

Ainsi, au regard de la situation sanitaire critique dans les établissements pénitentiaires, la Fédération a co-rédigé avec 30 autres associations et organisations, une tribune publiée sur le site du Monde le 20 janvier. Les signataires demandent que soient renouvelées d'urgence et complétées les mesures prises par l'État au printemps 2020 pour réduire la population carcérale. En effet, avant que la population carcérale ne réatteigne son très haut niveau actuel, elle avait drastiquement diminué au début de l'épidémie de Covid-19 à la suite de mesures exceptionnelles d'octroi de réductions de peine supplémentaires et d'aménagements de fin de peine anticipés. Par ailleurs, la Fédération s'est engagée dans une campagne collective d'envergure en faveur de l'accès à internet en détention. En effet, l'absence d'accès à internet en prison reste un frein de taille dans la préparation à la sortie des personnes détenues, la réactivation de leurs droits, le suivi de formation ou encore le maintien des liens familiaux.



HAUTS-DE-FRANCE

Journée départementale « Accompagnement des personnes sous-main de justice dans le Pas-de-Calais : Comment prévenir les ruptures en sortie de détention ? »

Le 30 Juin 2022, 113 personnes se sont mobilisées pour participer à la journée départementale organisée conjointement par le Département du Pas-de-Calais et la FAS Hauts-de-France « Accompagnement des personnes sous-main de justice dans le Pas-de-Calais : Comment prévenir les ruptures en sortie de détention ? ». Les pistes de travail, reprises par un facilitateur graphique, reflètent une volonté de mieux faire ensemble et de trouver des solutions alternatives et anticipées d'accès au logement.

A woman is holding a large, rectangular sign made of cardboard. The sign has three lines of text written on it in black and blue marker. The top line says 'LIBERTÉ', the middle line says 'ÉGALITÉ', and the bottom line says 'SORORITÉ'. The woman's hands are visible at the bottom of the sign, and she is wearing a black bracelet on her left wrist. The background is slightly blurred, showing other people and signs at what appears to be a protest or demonstration.

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
SORORITÉ

Droits des femmes

En 2022, la FAS et ses partenaires ont contribué à la création de 1000 places d'hébergement supplémentaires dédiées aux femmes victimes de violence conjugale accompagnées ou non de leurs enfants co-victimes.

La FAS a également été associée à la construction d'un outil de e-learning de sensibilisation aux violences faites aux femmes dans les structures d'hébergement mixtes, piloté par la Dihal.

1 000 PLACES D'HÉBERGEMENT SUPPLÉMENTAIRES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Face à l'ampleur des besoins, rappelée régulièrement par la Fédération et ses partenaires, l'État a décidé d'aller au-delà de ses premiers engagements en créant 1000 places d'hébergements supplémentaires dédiées aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leurs enfants co-victimes. Celles-ci ont été financées sur les mêmes modalités de tarification que celles de 2021, et les conditions d'accueil et d'hébergement ont été qualitativement renforcées. Cette fois-ci les besoins des enfants co-victimes ont été pris en considération. En effet, le nouveau cahier des charges porte pour préconisations d'offrir à la fois un accueil bienveillant et sécurisant aux enfants, mais aussi de proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins. Ces 1000 nouvelles places ont été créées prioritairement en structures collectives non-mixte ou permettant d'assurer l'adaptation des locaux à la non mixité,

en appartements diffus ou dans des dispositifs comparables de type appart'hôtel. À la demande de la Fédération et de ses partenaires spécialisées, les nuitées hôtelières mobilisées dans le cadre de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences n'ont pas été concernées par ce dispositif.

La Fédération s'est félicitée que plusieurs de ses préconisations, issues notamment du bilan de la mise en œuvre des places de 2020 et 2021, demandant la revalorisation des prix de journées de place et du projet "Un abri pour toutes", aient été retenues pour améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences et une meilleure prise en compte des besoins des enfants co-victimes, en leur proposant un accompagnement individualisé avec des professionnel-le-s formé-e-s.

Un nouvel outil d'e-learning de sensibilisation aux violences faites aux femmes dans les structures d'hébergement mixtes



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement**

La Fédération a été associée avec ses partenaires spécialisées, à la création d'un outil e-learning de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles à destination des professionnel-le-s des structures d'hébergement mixtes, piloté par la Dihal. La réalisation de cet e-learning répond en partie aux préconisations portées en partenariat avec la Fondation des Femmes, dans notre projet Un abri pour toutes, visant une meilleure prise en compte des situations de violences de genre dans les politiques publiques d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement mixtes. Dans le cadre de ce projet, nous préconisons d'intégrer la question du genre et l'organisation de la mixité dans la construction et/ou l'aménagement

des espaces au sein des structures mixtes mais aussi de conditionner sous un délai de 2 ans, la création de places d'hébergement mixtes à l'existence d'un protocole de prise en charge des violences de genre et de la prise en compte de l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet outil de sensibilisation porte deux objectifs : à la fois déconstruire les stéréotypes de genre et informer sur les violences sexuelles et sexistes pour favoriser une cohabitation respectueuse, mais aussi sensibiliser tou-te-s les professionnel-le-s au repérage des violences faites aux femmes et à la gestion des situations. La FAS et ses partenaires demande à ce que cet outil ne se substitue pas à la mise

en place d'une formation initiale et continue des intervenant.e.s et des cadres du secteur social et du médico-social sur les violences de genre, le repérage, la protection et l'orientation des femmes victimes de violences.

Afin d'aller plus loin dans l'utilisation de cet outil, la Fédération préconise l'organisation d'un temps d'animation collectif au sein de votre structure, réunissant l'ensemble des professionnel-le-s, pour collectivement dresser un premier diagnostic de l'étendue des besoins en terme de formation et d'adaptation des pratiques d'accompagnement des équipes aux besoins des personnes accueillies et hébergées victimes de violences.

Publication de l'instruction relative à « l'ouverture des droits dans le cadre du Parcours de Sortie de Prostitution et d'insertion sociale et professionnelle »

La prostitution est une affaire de précarité et de vulnérabilité économiques et sociales, poussant les personnes concernées à se prostituer.

Sans une amélioration de l'accès au droit des personnes prostitué-e-s et sans accompagnement social, il est difficile de protéger les personnes en situation de prostitution, mais aussi d'assurer leur intégration, ou même de leur proposer des alternatives. Les adhérents de la fédération, spécialisés comme généralistes, agissent pour leur proposer un accompagnement, un hébergement et un parcours de sortie de la prostitution.

Les propositions de la FAS :

- Améliorer les dispositifs d'accompagnement à la sortie de prostitution
- Faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution
- Garantir la protection des victimes de la traite des êtres humains
- Favoriser la formation des intervenant.es sociaux.ales
- Abroger les arrêtés anti-prostitution
- Développer des outils d'évaluation quantitative et qualitative de la prostitution
- Renforcer la prévention, notamment auprès des plus jeunes

À l'occasion des 6 ans de la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement social proposé aux personnes souhaitant sortir de la prostitution, le gouvernement a publié une instruction actant l'impératif de finaliser l'installation de toutes les commissions départementales de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains sur le territoire. De plus, cette circulaire, qui s'adresse aux préfet-e-s de région et aux préfet-e-s de département, rappelle les critères d'entrées et d'obtention de l'autorisation provisoire de séjour pour les personnes souhaitant s'inscrire dans un PSP et d'insertion sociale et professionnelle. Pour finir, cette circulaire reconnaît la légitimité et l'efficacité de ce dispositif puisque « 95% des personnes inscrites dans un PSP sortent du parcours avec une formation, un emploi et un logement ».



F NORMANDIE

Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales fête ses 2 ans

Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA), ACORÈS, a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2021. Porté par la FAS Normandie, le Centre a reçu 222 orientations depuis son ouverture. Les équipes de chaque antenne, pilotée par une association adhérente, accompagnent pendant 4 à 6 mois les personnes via des groupes de parole thématiques et entretiens individuels. Grâce à des partenariats forts avec tous les acteurs locaux, le CPCA est reconnu pour sa qualité d'accompagnement.

F NOUVELLE-AQUITAINE

Création d'un guide pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre la pauvreté

Les inégalités femmes-hommes sont présentes dans l'ensemble des classes socio-économiques et notamment chez les personnes en situation de précarité. Les constats démontrent que la précarité et la pauvreté touchent plus les femmes à cause d'une multiplicité de facteurs genrés.

En partenariat avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et la Commissaire à la lutte contre la pauvreté de Nouvelle-Aquitaine, un guide agissant pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre la pauvreté a été créé afin de valoriser des initiatives régionales. Ce guide répertorie 35 projets portés par des associations qui inscrivent l'égalité entre les genres comme une priorité au sein de l'accompagnement des publics mais également au cœur de leur fonctionnement professionnel.

Une journée régionale sur le genre et la précarité a également permis de réunir 85 participant·e·s, professionnel·le·s et personnes accueillies accompagnées, pour mettre en exergue l'importance de la prise en compte du genre pour des politiques publiques justes, efficaces et permettant l'autonomisation des femmes.

Guide des initiatives
en Nouvelle Aquitaine

AGIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

+ Partager et dupliquer des solutions concrètes pour l'égalité femmes hommes en situation de précarité.





Participi- pation

Parmi les six axes stratégiques du projet fédéral 2022 - 2027 de la FAS, le second ambitionne de construire la solidarité à partir des personnes et des territoires pour permettre aux personnes accompagnées de participer aux prises de décisions qui les concernent. L'année 2022 a été marqué par le Congrès du Conseil

National des Personnes Accueillies et Accompagnées (CNPA). L'occasion pour ses membres de présenter notamment leurs recommandations pour améliorer la Charte des droits et libertés de la personne accueillie renforcée par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Congrès du Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées (CNPA)

Les délégué-e-s des Conseils Régionaux des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA) et du Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées (CNPA) ont marqué l'anniversaire des 20 ans de la loi 2002-2 et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie par la tenue de leur Congrès le 15 décembre 2022. Au programme de cette journée inédite: présentation à des directions de structures de différentes actions de participation et de leurs analyses et préconisations pour améliorer la mise en œuvre de la Charte. Après un an de travaux les délégué-e-s ont livré leurs conclusions pour faire de cette Charte et ses 12 articles un outil à la fois démocratique, de co-construction, du vivre-ensemble ainsi qu'une référence en matière d'exercice de la citoyenneté. Plus que jamais, la parole des personnes sur les politiques qui les concernent est essentielle.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une journée par et pour les personnes

Le 7 décembre, la FAS BFC et le Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) organisait la journée par et pour les personnes pour dresser le bilan de la participation dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les deux temps forts de la journée furent la table ronde animée par les membres du CRPA, et le world café sur les outils de la loi 2002.2 pour dresser un bilan des connaissances et faire des propositions d'amélioration. La journée était aussi l'occasion de clore la formation Réseau Expérience Soutien Pair Aidance (RESPAI) pour l'année 2022. Cette formation destinée au travail pair est gratuite et inclusive. Elle est portée par la FAS BFC depuis 2018 et financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le vernissage de « l'expo des talents » a permis de présenter une centaine d'œuvres: tableaux, produits DIY, mosaïques, vidéos, poésies, etc.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Un jeu de rôle pour mieux comprendre pourquoi il est si difficile de sortir de la précarité

Le 11 et le 12 juin 2022, la FAS Bourgogne-Franche-Comté participait au festival de musiques solidaires VYV, près de Dijon. Notre stand co-porté avec Solinum et le Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) a permis de sensibiliser le grand public sur la précarité. L'animation hybride du stand, entre le quizz et l'escape game, proposait de se mettre à la place des personnes concernées dans un parcours semé d'embûches. Après avoir pioché une carte personnage qui finissait par perdre son logement, chaque participant-e était assailli de milles questions sans avoir les réponses. En deux jours, près de 250 personnes se sont prêtées au jeu, accompagné-e-s par des travailleur.se.s sociaux.ales interprété-e-s pour l'occasion par les délégué-e-s du CRPA. Le jeu leur a permis de constater les difficultés du système social quand on ne le connaît pas.



CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Formation à la participation des agents du consortium Service public de l'insertion et de l'emploi du Loir-et-Cher

La FAS Centre-Val de Loire porte et organise plusieurs instances participatives comme les Conseils Régionaux et Départementaux des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA et CDPA). Dans les deux instances, les agent-e-s de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETS-PP) et des Conseils Départementaux sont invités à participer. Ainsi, le consortium du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) du Loir-et-Cher a souhaité être formé à la participation et aux techniques d'animations participatives. Une trentaine d'agents (Conseil Départemental, Pôle Emploi et DDETS) ont été formés par la FAS Centre-Val de Loire, en coanimation avec des délégué-e-s du CRPA. Les travaux se poursuivent avec le Conseil départemental pour créer un groupe ressource de personnes concernées au sein du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Loir-et-Cher.



GRAND EST

Mise en œuvre des Conseils Départementaux des Personnes Accompagnées (CDPA)

Dans le cadre d'une expérimentation impulsée par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté et soutenue par la DREETS Grand Est, la FAS Grand Est a organisé neuf Conseils Départementaux des Personnes Accompagnées (CDPA) sur le territoire afin de favoriser la participation des personnes accompagnées. Au total, plus de 170 participant-e-s ont débattu de sujets au cœur des préoccupations des personnes en situation de précarité : l'hébergement, le logement, la santé, la dématérialisation des démarches, les difficultés d'accès à l'emploi, la mobilité, etc.

Conseil de la vie sociale : ce que change le décret n°2022-688 du 25 avril 2022

Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 élargit la composition du Conseil de la vie sociale à partir du 1^{er} janvier 2023 tout en maintenant au moins la moitié des membres en représentants des personnes accueillies et de leur famille. La garantie de la libre expression, inscrite dans le texte, comprend l'association du Conseil de la Vie Sociale (CVS) au projet d'établissement, à la procédure d'évaluation de la qualité des prestations. Les comptes-rendus, l'acte l'instituant et le rapport d'activité du CVS doivent être transmis à l'organisme gestionnaire.



Culture

En 2022, le ministère de la Culture et sa délégation à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2DTC) a renouvelé son soutien à la FAS jusqu'en 2025 pour qu'elle défende l'importance des droits culturels dans l'accompagnement social global. Le programme Respirations co-porté avec Cultures du Cœur et Les Petits

Débrouillards et le dispositif Vacances pour tout-e-s dont la convention triennale avec l'ANCV a été reconduite en 2022, en sont les exemples parfaits. Par ailleurs, le conseil d'administration de la FAS a adopté un plaidoyer culture et le lancement d'un groupe d'appui national sur la Culture qui a commencé en 2023.

Congrès national FAS 2022: première table ronde dédiée aux droits culturels

Lors du Congrès national de la FAS, une table-ronde « Droits culturels, loisirs et transformation du travail social » a rassemblé différents acteurs (terrain, direction et politiques) pour réfléchir à l'importance de défendre les droits culturels des personnes accompagnées dans un contexte où la société se fracture et a besoin de cohésion et fraternité. Conclusion: le secteur social et le secteur culturel doivent avancer ensemble pour soutenir politiquement et financièrement les projets culturels et œuvrer à ce que chaque personne se sente légitime dans son rapport à la culture, quel qu'il soit.

FESTIVAL « C'EST PAS DU LUXE »

Le Festival C'est Pas du Luxe est un rendez-vous culturel important pour le secteur de la solidarité. En 2022, la FAS y a organisé des rencontres professionnelles « Comment construire des projets artistiques au sein des structures du champ social » autour de témoignages de projets culturels présentés au festival, afin de faciliter les partages d'expériences et d'encourager la mise en place de projets culturels et artistiques dans le champ social.

En parallèle, une journée « Immersion Culture » a été organisée pour permettre à un petit groupe d'intervenantes sociales de la région PACA de faire le plein d'inspiration. Au programme: échanges entre professionnel-le-s, partage d'outils utiles au montage de projets culturels et découvertes d'œuvres culturelles programmées au festival et réalisées par des personnes accompagnées et des artistes.

Pass Culture et Pass Sport

Le pass Culture est un dispositif qui encourage les pratiques culturelles des jeunes via une application et une enveloppe financière à dépenser parmi un large choix de spectacles, visites culturelles, livres, musique, services numériques etc. En 2022, le pass s'ouvre aux jeunes dès 15 ans (contre 18 ans auparavant). La FAS a organisé un webinaire pour encourager ses adhérent-e-s à utiliser le pass Culture comme outil pour faciliter l'accès aux pratiques culturelles des jeunes qu'ils accompagnent.

Toujours pour les jeunes et avec l'objectif d'encourager la pratique d'une activité sportive régulière, le ministère des Sports développe le Pass'Sport: une déduction de 50€ pour faciliter l'inscription dans un club sportif.

Lancement du groupe d'appui national sur la Culture

En 2022, plusieurs élu-e-s et salarié-e-s FAS se sont réuni-e-s pour construire un discours commun et fort relatif à la culture et aux droits culturels afin de faire de la pédagogie auprès des collègues et administrateur-ric-e-s, pour ensuite pouvoir porter la thématique culture à l'ensemble du réseau. Ce pré-groupe de travail a abouti sur la réalisation d'un plaidoyer Culture formalisé et sur la création d'un Groupe d'appui national (GAN) Culture qui a démarré en 2023.



Le ministère de la Culture renouvelle son soutien à la FAS

En 2022, le ministère de la culture et sa délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) renouvelle son soutien à la FAS jusqu'en 2025 pour qu'elle défende l'importance des droits culturels dans l'accompagnement social global par du plaidoyer, de l'animation de réseau et du soutien au développement de projets culturels.

Respirations, un programme d'innovation sociale riche de 4 années d'expériences



En 2022, Respirations a finalisé sa première étape de développement après 4 années d'expérimentation dans 6 territoires. Cette démarche unique en son genre par la réalisation de projets de médiation dans le champ social mixant les cultures artistiques et scientifiques a touché de nombreuses personnes en situation de précarité grâce à l'implication des trois réseaux, la FAS, Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards. Ensemble, ils ont continué de consolider leur partenariat permettant une mutualisation des moyens et des synergies au niveau des pratiques professionnelles.

Continuité du fonds de soutien Respirations, avec le financement renouvelé du ministère de la culture dans le cadre d'« été Culturel 2022 »



Ce co-financement est très bénéfique pour les acteur·rice·s de terrain afin d'organiser rapidement des projets de médiation culturelle, artistique, scientifique et/ou sportif. Depuis sa création en 2020, il représente près de 630 journées d'activités et 117 730 participations !

La poursuite, en distanciel, du parcours de sensibilisation à la médiation culturelle et scientifique auprès des intervenant·e·s sociaux·iales partout en France

Ce parcours gratuit est conçu comme une sensibilisation permettant d'avoir les éléments de base pour mettre en place des projets culturels. Il est mené par deux formateur·rice·s des Petits Débrouillards et de Cultures du Cœur. Il y a eu 5 sessions en 2022 pour 46 travailleur·euse·s sociaux·ales de 10 régions.

Un événement national à l'échelle régional pour valoriser les actions du programme et porter notre plaidoyer : la « Semaine Respirations »

Le moment fort fut le colloque organisé à Toulouse le 26 septembre sur le thème « L'accès aux pratiques culturelles, artistiques, scientifiques comme outil de lutte contre la pauvreté » avec une table-ronde et des ateliers. Il a réuni de nombreux acteur·rice·s du champ social, des institutions politiques et des associations culturelles.

Plus de 28 projets réalisés

Plus de 70 structures sociales engagées

1 rencontre inter-régionale des acteurs Respirations réunissant 60 personnes des 3 réseaux

Plus de 37 850 participations dont 21 215 enfants et jeunes

Retrouvez les actions menées dans les territoires sur www.respirations.org



« Pour les enfants c'était important, pour Aleksandre, d'être avec les autres et de s'amuser [...] j'ai tout aimé. J'étais contente de faire des activités avec mes fils et mon mari, surtout qu'avant mon mari il n'en faisait pas. »

Lela, 41 ans

« Les ateliers de danse et arts plastique auxquels j'ai assisté ont permis aux enfants de se divertir, de créer une dynamique au sein de l'hôtel entre les parents et enfants. L'activité danse a permis aux familles de prendre le temps de danser avec leurs enfants. Cela a créé une bonne ambiance au sein de l'hôtel. »

Nolwen, accompagnante sociale au sein du projet Ma MarMeet à Nantes



Lancement du projet Cultur'Actions Solidaires

La FAS Bretagne, avec la Région Bretagne et le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, a initié le projet Cultur'Actions Solidaires pour contribuer au respect des droits culturels des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Destiné aux structures médico-sociales, d'accueil, d'hébergement et d'insertion du réseau de la FAS, ce projet vise à encourager, par la mise en place d'actions culturelles, scientifiques, sportives, citoyennes, artistiques, la participation des personnes



en fragilité. La réponse à cet appel à mobilisation doit se faire en partenariat avec des acteurs culturels locaux. La culture, dans sa définition élargie, constitue un instrument fondamental d'émancipation individuelle et collective, qu'il convient d'intégrer au cœur des dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La participation des personnes à la vie culturelle peut contribuer à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à construire des repères, à favoriser la participation citoyenne de tout-e-s et faire émerger une autre relation entre intervenant-e social-e et personne accompagnée, plus horizontale, ce qui permet de faciliter l'accompagnement.

A photograph of two children from behind, looking out at a large body of water with a city in the distance. The child on the left has a patterned backpack, and the child on the right has a green backpack. Both are wearing face masks. The word 'Vacances' is written in large white letters across the bottom of the image.

Vacances

La FAS travaille depuis 2019 en partenariat avec l'Agence Nationale des chèques vacances (ANCV) sur le dispositif Vacances pour tou·te·s permettant aux personnes accompagnées de partir en vacances. Les structures et les intervenant·e·s du social peuvent faire des demandes de co-financement pour projets de

vacances en collectif ou individuels, et obtenir jusqu'à 80% de co-financement en chèques ANCV pour les personnes accompagnées et 30% pour les accompagnant·e·s. En 2022, ce sont 366 projets de vacances qui ont été co-financés grâce au partenariat entre l'ANCV et à la FAS.



2797 personnes en situation de précarité ont bénéficié d'une Aide aux Projets Vacances

Le dispositif « Vacances pour tou-te-s » a touché 125 structures présentes dans 13 régions et représentant 85 associations. Il y a eu 248 séjours individuels, 89 séjours collectifs et 29 excursions collectives soient 366 projets. Après la pandémie, les demandes des structures ont augmenté avec de nouveaux projets de vacances déposés. Nous continuons à recevoir des retours très positifs de la part des personnes concernées et des intervenant-e-s sociaux-ales: les vacances permettent un véritable temps de décompression et de renouer les liens familiaux et amicaux. En 2022, l'ANCV et la Fédération des acteurs de la solidarité ont reconduit une convention triennale (2022-2024) avec pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires sur les 3 ans. À chaque fin d'année, le partenariat est réévalué en fonction des objectifs et des résultats.

Parole de Les vacances de la famille P

La famille a passé un super séjour à la montagne. Elle revient enchantée. C'était un peu compliqué pour faire les courses puisque la famille n'est pas véhiculée et qu'il n'y avait pas de grande surface à proximité du camping. Grâce aux chèques ANCV, elle a pu faire une petite croisière et dîner sur le bateau, aller au restaurant, manger des glaces pendant les vacances, cela a permis de se faire plaisir pendant les vacances en consommant un peu autrement qu'à l'appartement. La famille s'est beaucoup baignée au lac, l'accès est gratuit et le cadre magnifique. On sent que pendant un temps, les problèmes administratifs étaient loin d'elle. La famille nous a raconté des moments de complicité, de découvertes. Le bilan est très positif.

Résultats du concours photos Vacances pour tou-te-s 2022

↓ La photo coup de cœur Association ACODEGE



↑ La photo la plus drôle Association ACODEGE



→ La photo inspirante Association Home des Flandres, service Reliance



Europe

Parmi les six axes stratégiques du projet fédéral 2022-2027 de la FAS, le troisième ambitionne de Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives et c'est dans cette perspective que la FAS participe aux travaux menés par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les

sans-abri (FEANTSA) dont l'assemblée générale se tenait en juin 2022 à Dublin. Autre moment fort de l'année, la Conférence européenne de lutte contre le sans-abrisme organisé par la France pendant sa présidence de l'Union Européenne qui a notamment permis de reconfirmer l'ambition d'éradiquer le sans-abrisme d'ici à 2030.

Conférence européenne sur la lutte contre le sans-abrisme

En février 2022, les ministres du Logement de l'Union Européenne se sont réunis en France sous l'impulsion de la Présidence française de l'Union Européenne. Un an après la déclaration adoptée à Lisbonne en juin 2021, visant l'éradication du sans-abrisme d'ici 2030, les 27 ministres ont reconfirmé cet objectif et ont adopté le programme de travail de la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme.

Cette plateforme travaille sur trois axes :

- soutenir les échanges et l'apprentissage entre responsables politiques et acteur·rice·s sociaux·iales ; diffuser et promouvoir les bonnes pratiques ;
- exploiter les possibilités de financement de l'UE ;
- mieux comprendre le phénomène et collecter des données ; examiner les progrès accomplis sur la voie de l'éradication du sans-abrisme d'ici à 2030.

SÉMINAIRE EUROPÉEN EXCEPTIONNEL SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ALIMENTAIRE

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE (PFUE - du 1^{er} janvier 30 juin 2022), EAPN France (branche française du réseau European Anti-poverty Network) a organisé une journée exceptionnelle sur l'Europe sociale. Cette journée a eu lieu le 1^{er} juin 2022 à Paris sur deux thématiques : la précarité alimentaire et la précarité énergétique, en France et en Europe. Au cours de cette journée, de nombreux intervenant·e·s très complémentaires ont pu partager des propositions concrètes, et ainsi donner un éclairage complet sur ces deux thématiques.

Encourager l'interconnaissance et les formations informelles grâce à Erasmus +

Erasmus+ encourage la collaboration et les échanges avec d'autres pays européens pour accompagner les intervenant·e·s sociaux·iales, bénévoles et aussi les personnes accompagnées à se former tout au long de leur vie. Ce programme finance des projets de mobilité et de partenariats avec d'autres structures européennes pour encourager l'interconnaissance, les partages de bonnes pratiques et les collaborations européennes. En novembre 2022, la FAS et Erasmus + Éducation et Formation (agence nationale basée à Bordeaux) ont organisé une réunion d'information pour présenter ce dispositif au réseau et montrer comment les associations peuvent concrètement s'en saisir.

Assemblée générale de la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA)

Les 2 et 4 juin 2022, la FEANTSA a organisé à Dublin sa conférence politique annuelle où la FAS était présente, ainsi que 300 professionnel·le·s du secteur de l'hébergement et du logement venant de l'Europe entière.

Heureux d'enfin se rencontrer en personne et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et les politiques de leur pays, ils ont pu participer à de nombreuses conférences et ateliers autour de la pluralité des problèmes auxquels les sans-abris et les organisations qui les accompagnent sont confrontés, comme la santé mentale des travailleur·euse·s sociaux·ales en Irlande et en Écosse, et autour d'initiatives inspirantes, comme par exemple le rôle du travail pair dans l'accompagnement des femmes en Finlande. La conférence à Dublin a aussi été l'occasion de relancer le groupe des membres français de la FEANTSA et de présenter sa nouvelle représentante Marthe Yonh, de l'association Cités Caritas qui succède à Jean-Michel David de l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes.

Logement d'abord pour les jeunes, une formation pour aider les professionnel·le·s junior

Du 3 au 7 octobre 2022, la FEANTSA et le Housing First Europe Hub ont organisé une formation sur la thématique du Logement d'abord pour les jeunes à destination de jeunes professionnel·le·s. Deux intervenantes sociales du CHRS de l'Association Maison d'Accueil (AMA) à Arles y ont participé et ont pu faire un véritable retour d'expérience à leurs collègues mais aussi au réseau grâce à leur participation à une interview relatant cette formation.

Revue de presse

Le Monde

Crise des métiers sociaux : « les associations de solidarité lancent un cri d'alarme »

Le 9 février 2022

Les dirigeants d'une trentaine d'associations de solidarité, parmi lesquels Daniel Naud, président de l'Armée du salut, Marie-Hélène Franjou, présidente de l'Amicale du nid et Bernard Devert, président d'Habitat et humanisme, alertent dans une tribune au « Monde » sur le manque d'attractivité des métiers du social et du médico-social. Il est urgent d'augmenter les salaires.



Plus un gosse à la rue !

Le 10 février 2022

Des associations de lutte contre le mal-logement appellent à la création d'un réseau citoyen d'alerte et d'entraide pour les familles d'enfants sans domicile.

LA CROIX

Présidentielle, qu'attend-on pour débattre d'une politique de lutte résolue contre l'exclusion ?

Le 31 mars 2022

Plusieurs responsables d'associations regrettent l'absence totale de cette problématique dans la campagne et le manque de réflexion sur les solutions à mettre en œuvre.

franceinfo:

Nathalie Latour sur France info

Le 13 décembre 2022

Enfants à la rue / Plan grand froid : « Des milliers de personnes restent encore sans solution. Il faut des réponses immédiates de mise à l'abri et des solutions structurelles ambitieuses. »

Le Monde

De notre mobilisation collective contre la précarité et la pauvreté dépend bien la santé démocratique du pays

Le 25 avril 2022

Rien ne sera possible sans un profond changement de méthode qui mette la participation démocratique au cœur des politiques de solidarité, explique, dans une tribune au « Monde », Pascal Brice, président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).



Défendons celles et ceux qui prennent soin de nous

Le 4 octobre 2022

Les huit acteurs majeurs du secteur social, médico-social et sanitaire que sont la FAS, l'UNIOPSS, la CNAPE, l'UNAPEI, NEXEM, la FEHAP, UNICANCER et la Mutualité Française, réunis le 28 septembre dans le cadre de la journée de mobilisation interfédérale et inter-associative nationale, reviennent dans une tribune sur les revendications du secteur social, en crise depuis plus de deux ans.



Pascal Brice sur RMC

Le 12 décembre 2022

« Nous redisons qu'il faut tout de suite sortir les enfants et les familles de la rue, mais aussi de se donner les moyens, dans la durée qu'il n'y ait plus personne à la rue et ça c'est possible si on prévoit les choses ». « Il y a au moins 2 000 enfants dans la rue. Il faut les sortir de là et c'est possible si on se donne les moyens dans la durée ».

Publications



Baromètre enfants à la rue 2022

Collaboration FAS avec l'UNICEF



Projet de loi sur l'asile et l'immigration 2023

Note de contribution de la FAS



Étude nationale maraudes 2022

Collaboration FAS avec la Fédération nationale des samusociaux (FNSS)



Projet de loi immigration et asile 2023

Note de positionnement Sortir les étrangers de la précarité



Enquête services et écoutant.e.s 115



Étude sur l'accompagnement social des personnes étrangères en situation administrative précaire



Paroles sans filtres

Collaboration FAS avec le Conseil National des Personnes Accueillies (CNPA) et les Conseils Régionaux des Personnes Accueillies (CRPA)



Plaidoyer vieillissement et précarité

Collaboration FAS avec la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)



Fiches pratiques pour soutenir la démarche de transformation 2022



Guide d'accompagnement à la coordination de la veille sociale par les SIAO 2021



Contribution dans le cadre de la concertation relative à la préfiguration de France Travail

Plateforme de propositions



2022
2027



Fédération
des acteurs de
la solidarité



1.

**GARANTIR L'ACCÈS
AUX BIENS ESSENTIELS ET
AUX DROITS
FONDAMENTAUX
DE TOUS ET TOUTES**



2.

**INVESTIR
DURABLEMENT
DANS LA SOLIDARITÉ**



3.

**UN PARTENARIAT POUR
LA SOLIDARITÉ AVEC
LES PERSONNES ET
LES TERRITOIRES**

Plateforme de propositions de la FAS

Ces propositions issues du travail collectif des adhérent-e-s et des fédérations régionales, portent notamment sur la revalorisation et la promotion du travail social, la garantie des droits fondamentaux tels que l'accès à un revenu décent, au logement, à l'emploi, à la santé et à l'alimentation.

Organigramme

Direction générale

Président
Pascal Brice

**Bureau
fédéral**

**Conseil
d'Administration**

Nathalie Latour
Directrice générale

Marjorie Olivier
Attachée de Direction

Service administratif et financier

Véronique Renault
Secrétaire générale

[En cours de recrutement]

Responsable de
gestion budgétaire
et conventionnement

Cécile Bélocian
Assistante
comptable / RH

Léo Christoux
Comptable référent

Virginie Galet
Assistante
comptable

Groupes d'Appui Nationaux et groupes de travail

Culture
Droits des femmes
Enfance / Famille
Emploi
Jeunes
Justice
Habitat
Participation
Prostitution
Travail social
Réfugiés-Migrants
Santé
115 SIAO

Service vie fédérale et appui au réseau

Sophia d'Oliveira-Rouxel
Responsable du Service

ADHÉSION

[En cours de recrutement]

Chargé-e de l'adhésion

Baptiste Lefort
Assistant adhésion

ANIMATION ET OBSERVATION

Rémi Boura

Responsable des relations
parlementaires et de la
recherche-action

Carole Lardoux
Responsable de l'animation
de l'observation

DROIT DES STRUCTURES
ET DES PERSONNES

Bertrand Garrigue-Guyonnaud
Chargé des missions juridiques

Delphine Tyč
Chargée de mission
accès aux droits /
enfance / famille

Service stratégie et analyse des politiques publiques

Emmanuel Bougras
Responsable du Service

Dominique Laghez
Assistante du Service

VEILLE SOCIALE - HÉBERGEMENT -
LOGEMENT

Camille Flaszkeni
Chargée de mission hébergement /
logement

Nicolas Paolino
Chargé de mission veille sociale /
hébergement

Marie Piquépal
Chargée de mission hébergement

EMPLOI / IAE / FORMATION

Coline Derrey-Favre
Chargée de mission emploi / IAE

Nada Breidi
Chargée de mission ETAIE / IAE

RÉFUGIÉS / MIGRANTS

Adèle Croisé
Chargée de mission

JEUNES / JUSTICE

Margaux Schwindt
Chargée de mission

DROITS DES FEMMES / PROSTITUTION /
ALIMENTATION

Marine Malberg
Chargée de mission

SANTÉ

Charline Barghane
Chargée de mission
Marie Chatagnon
Chargée de mission addiction /
précarité

TRAVAIL SOCIAL / PARTICIPATION

Elvire Ticchioni
Chargée de mission

Service expérimentation innovation - recherche

Nathalie Crouzet

Responsable du Service

Irène Montanès

Assistante
fonds de soutien adhérent-e-s /
service civique

SEVE EMPLOI

Marine Tous-Lion

Responsable du programme

Sarah Albert

Chargée de projet

Soline Bonnier

Formatrice

Émilie Croguennec

Formatrice

Diane Demoen

Formatrice

Héloïse Hamain

Chargée de projet

CULTURE / SPORT / LOISIRS

Tiphaine Guérin

Responsable des missions
culture, programme
Respirations et Europe

[En cours de recrutement]

Coordinateur-riche Respirations

Jean-Sébastien Deston

Chargé de projet
Vacances pour tou-te-s

Service communication et partenariats privés

Laure Kuntzinger

Responsable du Service

Charlotte Abello

Chargée des relations
médias et réseaux
sociaux

Audrey Coral

Chargée des contenus
éditoriaux

Mission spéciale
« transition écologique »

Enora Ménard

Chargée de la création /
coordination des programmes
et opérations spéciales

Olivier Simon

Chargé de communication digitale

Naïma Slimani

Responsable événementiel

Tsvetomir Tsvetanov

Chargé de création graphique

Conseil d'administration

Collège FAS Régions

Catherine Abeloos FAS Nouvelle Aquitaine
Frédéric Bauer FAS Grand Est
Jimmy Bonmalais FAS Océan Indien
Michel Bouquet FAS Occitanie
Daniel Delaveau FAS Bretagne
Hugues Deniele FAS Hauts-de-France
Sandrine Fontaine FAS Centre Val de Loire

Marisa Lai-Puiatti FAS Auvergne-Rhône-Alpes
Jean-Claude Laurent FAS Pays de la Loire
Fabrice Lefebvre FAS Normandie
Thierry Mila FAS PACA Corse
Bruno Morel FAS Île-de-France
Gilles Pierre FAS Bourgogne-Franche-Comté

Collège Adhérent·e·s nationaux

Annick Berthier Emmaüs France
Stéfania Parigi Adoma
Francis Rol Tanguy Les Petits Débrouillards
Gaëlle Tellier Groupe SOS Solidarités

Collège Bénévoles

Jean-Marc Antoine Association L'Epoc
Pascal Brice Association Saint-Benoît Labre
Jean-Marc Calmel RVCG
Christiane Guillouzo ASFAD
Marie-Paule Serre-Jamet Fondation COS

Collège Intervenant·e·s sociaux.ales

Isabelle Bordelongue Apafed
Karim Zarkout LAHSO

Collège Personnes accompagnées

Lou-Jayne Hamida ALC
Marie-José Katy-Tolla Association Aurore
Anne-Sophie Rochegune CEVIF

Collège Salarié·e·s

François Bregou Aux captifs, la libération
Véronique Lambert L'étape
Gwenaël Leroy Agena

Collège Personnes qualifiées

Axelle Brodriez-Dolino CNRS
Florian Guyot Association Aurore

Bureau fédéral

Pascal Brice
Président
Lou-Jayne Hamida
Vice-Présidente
Thierry Mila
Secrétaire général
Représentant des FAS
régionales

Catherine Abeloos
Secrétaire générale
adjointe
Florien Guyot
Trésorier

Hugues Deniele
Trésorier Adjoint
Représentant des FAS
régionales
Stéfania Parigi
Membre
Karim Zarkout
Membre

Les fédérations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

63 rue Smith
69007 Lyon
Tél. 04 37 70 19 19
federationsolidarite-aura.org

Marisa Lai-Puiatti
Présidente
Pascale Blanchetière
Directrice régionale

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Bâtiment Dionysos
3 rue Jean Monnet
21300 Chenove
Tél. 07 76 58 10 77
bfc@federationsolidarite.org

Gilles Pierre
Président
Nadège Passereau
Déléguée régionale

BRETAGNE

10 boulevard Charner
22200 Saint Briec
Tél. 02 57 18 01 27
bretagne@federationsolidarite.org

Daniel Delaveau
Président
Valérie Hamdi
Déléguée régionale

CENTRE VAL-DE-LOIRE

11 rue des Corderies
41000 Blois
Tél. 02 54 46 46 93
centrevallaloire@federationsolidarite-cvl.org

Sandrine Fontaine
Présidente
Séverine Demoustier
Directrice régionale

GRAND EST

17 avenue de Metz
54320 Maxéville
Tél. 03 88 51 00 23
contact@fasge.eu

Frédéric Bauer
Co-Président
Valérie Zminka
Co-Présidente
Alexis Moreau
Directeur régional

HAUTS-DE-FRANCE

199-201 rue Colbert
Centre Vauban
Bât Lille, 2^e étage
59000 Lille
Tél. 03 20 06 15 06

Hugues Deniele
Président
Tiffany Thirolle
Déléguée régionale

ÎLE-DE-FRANCE

30 boulevard de Chanzy
93100 Montreuil
Tél. 01 43 15 80 10
contact@federationsolidarite-idf.org

Bruno Morel
Président
Isabelle Medou-Marere
Directrice régionale

NORMANDIE

9 rue Georges Braque
Immeuble Alpha
76000 Rouen
Tél. : 09 88 31 62 31
accueil.normandie@
federationsolidarite.org

Fabrice Lefebvre
Président
Aurélien Moreau
Directrice régionale

NOUVELLE AQUITAINE

123 avenue René Cassagne
Lot 43
33150 Cenon
Tél. 05 56 32 19 57

Michel Belair
Président
Grégoire Prudhon
Délégué régional

OCCITANIE

Le Périscope - Bât A
7 rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne
Tél. 05 34 31 40 29

Michel Bouquet
Président
Anne-Claire Hochedel
Déléguée régionale
Judith Marie
Déléguée régionale
adjointe

PACA CORSE

3 place d'York
13200 Arles
Tél. 06 29 79 12 52
pacacorse@federationsolidarite.org

Thierry Mila
Président
Camille Bernard
Déléguée régionale

PAYS DE LA LOIRE

85 boulevard Germaine Tillion
49100 Angers
Tél. 02 41 20 45 16
paysdelaloire@federationsolidarite.org

Jean-Claude Laurent
Président
Maité Fernandez
Déléguée régionale

OCÉAN INDIEN

20 chemin canabady
97410 Saint Pierre
Tél. 06 92 40 44 98
secretariat-oi@federationsolidarite.org

Jimmy Bonmalais
Président
[En cours de recrutement]
Délégué.e régional.e



ADHÉREZ

**À LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
CONTRE LES EXCLUSIONS, POUR LA SOLIDARITÉ**



La Fédération des acteurs de la solidarité est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions créé en 1956. Elle est composée d'une tête de réseau et de 13 Fédérations régionales indépendantes. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité. Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en situation de précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social...

www.federationsolidarite.org



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Mise en page
Anne Jacquinot

Crédits photos
Julien Jaulin, Université Populaire
Ventoux, Shutterstock, Mehrak Habibi,
Enora Menard, Adobe Stock,
Acodège, Home des Flandres,
FAS Océan Indien, FAS Centre-Val-de-
Loire, FAS Auvergne-Rhône-Alpes,
FAS Bourgogne-Franche-Comté, FAS
Nouvelle-Aquitaine, FAS Bretagne

publié en juin 2023



Fédération
des acteurs de
la solidarité

WWW.FEDERATIONSOLIDARITE.ORG

